



Union Départementale des Associations Familiales
de Haute-Savoie

Observatoire départemental de la vie familiale

L'accueil de la Petite Enfance en Haute-Savoie

En 2003

Sommaire

L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA VIE FAMILIALE.....	3
OBJECTIF DE L'ETUDE.....	4
METHODES ET LIMITES DE L'ANALYSE.....	5
1. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON INTERROGE.....	6
1.1. 308 MENAGES, 578 ADULTES ET 441 ENFANTS COMPOSENT L'ECHANTILLON DE L'OBSERVATOIRE.....	7
1.2. 80 % DE COUPLES ET 20 % DE FAMILLES MONOPARENTALES.....	7
1.3. UNE SUR REPRESENTATION DE JEUNES ENFANTS.....	8
1.4. UNE SUR REPRESENTATION DES FAMILLES DE 30-39 ANS.....	9
1.5. DES CATEGORIES DAVANTAGE PRETES A REpondRE AUX ENQUETES.....	9
1.6. TROIS FAMILLES SUR QUATRE VIVENT DANS L'ESPACE URBAIN.....	10
2. L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : ENTRE IDEAL ET REALITE.....	11
2.1 LA QUASI-TOTALITE DES FAMILLES POUR UN AMENAGEMENT DE L'ACTIVITE.....	12
2.2 CERTAINES CATEGORIES TROUVENT PREFERABLE QUE CE SOIT LA MERE.....	12
2.3 « CHOIX » ET CONTRAINTES PROFESSIONNELLES.....	13
2.4 LA MOITIE DES PARENTS AU FOYER FAIT GARDER SES ENFANTS.....	14
2.5 L'EDUCATION COMME RESPONSABILITE FONDAMENTALE DES PARENTS A L'ORIGINE DE LA « NON GARDE » DES ENFANTS.....	15
2.6 CRECHES COLLECTIVES ET ASSISTANTES MATERNELLES PLEBISCITEES PAR LES FAMILLES DE HAUTE-SAVOIE.....	16
2.7 DES DIFFERENCES SELON LA SITUATION FAMILIALE OU LA ZONE D'HABITATION.....	17
2.8 LE RECOURS A L'ASSISTANTE MATERNELLE COMME SOLUTION DE GARDE PRINCIPALE.....	18
2.9 INADEQUATION ENTRE MODE D'ACCUEIL IDEALISE ET FINALEMENT ADOPTE.....	19
2.10 LE RECOURS A UNE NOURRICE NON AGREEE COMME MODE DE GARDE LE PLUS DECRIE.....	21
2.11 DES FAMILLES « PRO CRECHES » ET DES « ANTI CRECHES ».....	22
2.12 UN MODE DE GARDE, DES MODES DE GARDE.....	23
2.13 DES MODES DE GARDE CONNUS MAIS PAS TOUJOURS ACCESSIBLES.....	24
2.14 MANQUE DE PLACES EN STRUCTURES COLLECTIVES ET D'ASSISTANTES MATERNELLES COMME PRINCIPALES DIFFICULTES ...	27

3. CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE : QUELLES PRESTATIONS ET QUELS SERVICES EN FAVEUR DES FAMILLES ?.....	28
3.1 LES ENFANTS DE DEUX FAMILLES DE HAUTE-SAVOIE SUR CINQ SONT GARDES PAR LEURS PARENTS	29
3.2 DES MODES DE GARDE QUI COUTENT DE 20 A1000 EUROS PAR MOIS.....	30
3.3 DES MODES DE GARDE PLUS OU MOINS ONEREUX	31
3.4 MOINS D'UNE FAMILLE SUR DIX BENEFICIE D'UNE AIDE SUPPLEMENTAIRE POUR LA GARDE DES ENFANTS	32
3.5 LA PRIORITE POUR DES MESURES CONCERNANT L'OFFRE D'ACCUEIL.....	33
3.6 LES ATTENTES VIS-A-VIS DES POUVOIRS PUBLICS : AUGMENTATION DES STRUCTURES COLLECTIVES ET COMPENSATION DE LA REDUCTION D'ACTIVITE	34
3.7 UNE PRIORISATION DIFFICILE ENTRE LES MESURES POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TRAVAIL ET CELLES POUR UNE MEILLEURE OFFRE	35
3.8 UNE FAMILLE SUR TROIS PENSE QUE LA SOCIETE DOIT INCITER LES HOMMES A PRENDRE DAVANTAGE DE TEMPS AVEC LEURS ENFANTS	36
3.9 LE SEXE, LE NIVEAU D'ETUDE, LE TYPE D'EMPLOI ET LA CULTURE D'ENTREPRISE COMME DETERMINANTS DE L'UTILISATION DE L'ALLOCATION PARENTALE D'EDUCATION ET DU CONGE PARENTAL	37
3.10 LA FLEXIBILITE DU CONGE PARENTAL : UNE PROPOSITION QUI INTERESSE BEAUCOUP LES PARENTS	38
3.11 LA NOUVELLE « PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » : UN DISPOSITIF QUI DEVRAIT SATISFAIRE LES FUTURS PARENTS.....	39
CONSTATS ET PROPOSITIONS.....	40
TABLE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	44
ANNEXES.....	45

L'Observatoire Départemental de la vie familiale :

L'Ordonnance du 3 mars 1945, modifiée par la loi du 11 juillet 1975, a institué à travers l'UNAF et les U.D.A.F. la représentation officielle de l'ensemble des familles vivant en France, auprès des pouvoirs publics.

Dans ce cadre et conformément à ses statuts, l'U.D.A.F. entend contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques familiales sur le plan départemental, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie, afin d'améliorer les dispositifs en place en définissant mieux leur environnement et concourir à l'émergence de nouveaux services en direction des familles.

Pour ce faire, l'U.D.A.F doit disposer d'une connaissance la plus complète possible des conditions de vie des familles, de leurs besoins et de leurs demandes en se situant beaucoup plus en amont dans le repérage des difficultés qu'elles rencontrent, et par conséquent, dans l'élaboration des réponses à proposer.

Outre cette connaissance approfondie des besoins des familles, par la mise en place de l'observatoire départemental de la vie familiale, l'U.D.A.F. souhaite également offrir par ce biais un lieu et un droit d'expression aux familles, via le recueil de leurs avis et opinions ; car les familles ont tout à apporter au débat politique, tout simplement parce qu'elles sont au cœur de la vie.

L'U.D.A.F. ajoute ainsi à sa nature institutionnelle une fonction de « base de données familiales et sociales ».

L'organisation d'un système structuré de connaissances sur les situations familiales contribue à mettre en cohérence et à fédérer les différentes actions et réflexions de l'U.D.A.F au sein des commissions internes et externes où siègent des représentants familiaux. Les principales représentations de l'U.D.A.F. couvrent en effet tous les domaines de la vie quotidienne des familles : social, santé, éducation, consommation, logement, cadre de vie, aménagement du territoire...

L'Observatoire permet également de communiquer davantage et de façon systématique avec les médias locaux.

La Présidente de l'U.D.A.F

Anne-Marie JOANNESSE

Objectifs de l'étude :

Faire garder son enfant en bas âge revient souvent, pour les parents, à effectuer un choix difficile et parfois insatisfaisant.

Comment et où trouver l'ensemble des informations et des démarches à effectuer lorsque se pose le problème de la garde d'un enfant !

Confrontés à une diversité de possibilités de garde les parents doivent néanmoins faire face à de lourdes contraintes (économiques, matérielles, offre insuffisante, manque de souplesse des structures d'accueil).

Les parents n'ont pas toujours la possibilité d'opter pour la solution qui leur semble la plus bénéfique pour leurs enfants. Cela est d'autant plus vrai pour les parents ayant des horaires particuliers et pour les femmes qui parviennent difficilement à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

L'U.D.A.F. de Haute-Savoie a donc choisi le thème de « **l'accueil de la petite enfance** » pour son premier questionnaire afin de mieux cerner les pratiques des familles et mieux répondre à leurs attentes :

- ✓ *Comment sont accueillis les jeunes enfants et en particulier ceux qui ne fréquentent pas encore une école maternelle ?*
- ✓ *L'offre correspond-elle aux attentes des parents ?*
- ✓ *Quelle est l'opinion des parents sur les différents modes d'accueil ?*
- ✓ *Sont-ils satisfaits des structures d'accueil et des aides proposées par les différents organismes ?*
- ✓ *Quels sont les obstacles à franchir et les dynamiques en cours pour améliorer l'accueil ?*

Voici quelques-unes des questions abordées dans le questionnaire dont l'analyse des réponses a permis de prendre la mesure de l'écart existant aujourd'hui entre l'offre et la demande.

METHODE ET LIMITES DE L'ANALYSE :

Présentation de la méthode :

Notre objectif étant d'interroger des familles ayant des enfants de moins de 5 ans, nous avons constitué un panel à partir des familles inscrites à l'observatoire correspondant à ce critère et afin d'obtenir un nombre de réponses suffisant, nous avons fait appel aux structures d'accueil de la petite enfance du département.

308 questionnaires exploitables ont été reçus, ce nombre représente un demi millième des 174.045 familles du département de la Haute-Savoie, (base du recensement de 1999).

L'échantillon ainsi constitué est représentatif des familles du département (cf tableau n°1 du chapitre 1 « caractéristiques de l'échantillon interrogé ») selon les critères suivants :

- 12 % de familles monoparentale et 88 % de couples avec enfants,
- zone d'habitation des familles (zone urbaine, zone rurale).

Quelques limites à l'analyse :

La taille de l'échantillon ne permet pas toujours de croiser plusieurs variables (les tests de corrélation ne sont pas avérés. Certains résultats sont donc à utiliser avec prudence.

Mentionnons également les limites liées à la difficile exploitation de certaines questions dont la formulation insuffisamment claire ou précise n'a pas été comprise et ne donne pas de réponses significatives.

LES CRITERES D'ANALYSE RETENUS ETANT :

- ❖ la zone géographique (rural/rurbain),
- ❖ la situation familiale,
 - Couples avec enfants,
 - Familles monoparentales,
- ❖ l'âge des parents et des enfants (5 ans et moins),
- ❖ la profession de la personne de référence dans la famille.

1. Caractéristiques de l'échantillon interrogé

1.1. 308 ménages, 578 adultes et 441 enfants composent l'échantillon de l'Observatoire.

Tableau 1. Composition des familles

	Echantillon			Haute-Savoie		
	...en couple	...monoparentales	Total	...en couple	...monoparentales	Total
Nombre de familles...	270	38	308	153 664	20 381	174 045
	87,7%	12,3%		88,2%	12,04 %	
Nombre individus dans une famille...	540	38	578	307 328	20 381	327 719
Nombre d'enfants dans une famille...	381	60	441	170 274	30 710	200 984
Nombre moyen d'enfants par famille	1,41	1,58	1,43	1,10	1,50	1,15
Nombre d'occupants par type de ménage	921	98	1019	477602	51 091	528 703
Nombre moyen d'occupants par ménage	3,41	2,58	3,31	3,10	2,51	3,03

L'échantillon de cette enquête sur la petite enfance est composé de 308 ménages que l'on pourra qualifier de « **familles** » tout au long de ce rapport, puisque sont pris en compte uniquement les ménages en couples avec enfants et les familles monoparentales.

Sachant qu'il y a 174 045 familles (couples avec et sans enfant et familles monoparentales) en Haute-Savoie, l'échantillon est une représentation de la population selon les critères nommés précédemment.

Les 308 ménages de l'échantillon regroupent 578 individus (adultes) et 441 enfants de moins de 25 ans, soit au total 1 019 occupants par foyer. Il y a donc 3,31 occupants par foyer, ce qui est un peu plus que la moyenne départementale, qui est de 3,03 occupants par foyer.

On peut aussi constater une sur représentation en ce qui concerne le nombre d'enfants par famille : 1,43 enfants par famille pour l'échantillon interrogé et 1,15 enfants par famille pour l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

1.2. 80 % de couples et 20 % de familles monoparentales

Au niveau national, la répartition est la suivante : 80% de familles sont des couples avec ou sans enfants et 20% sont des familles monoparentales.

Si l'on regarde le tableau par les colonnes, on constate que la proportion de couples avec enfants et de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est respectée dans l'échantillon. L'ensemble des familles est composé à presque 88% de couples et 12% de familles monoparentales, ce qui est équivalent à la répartition départementale.

En général, d'après l'Insee, « *les familles monoparentales ont moins d'enfants que les couples, 1,51 contre 1,88 en moyenne* »¹. Apparemment, en Haute-Savoie, la tendance est opposée puisque au niveau départemental, les familles monoparentales ont en moyenne 1,50 enfants et les couples 1,10. L'échantillon présente du coup la même tendance que le département qu'il représente : 1,58 enfant en moyenne par famille monoparentale et 1,41 par couple.

¹ Insee Première, n°789, juillet 2001, « des ménages de plus en plus petits ».

1.3. Une sur représentation de jeunes enfants

Tableau 2. Répartition des enfants selon l'âge

Nombre d'enfants de...	Echantillon			Haute-Savoie		
	0-3 ans	236	53,5%	0-3 ans	26747	14,9%
	4-6 ans	102	23,2%	4-6 ans	25782	14,3%
	7-11 ans	63	14,3%	7-11 ans	43424	24,1%
	12-16 ans	30	6,8%	12-16 ans	41804	23,2%
	17-24 ans	10	2,2%	17-24 ans	42305	23,5%
	TOTAL	441	100%	TOTAL	179 862	100%

Les tranches d'âge, dans lesquelles se répartissent les enfants, doivent être en principe équilibrées. Ainsi au niveau départemental, les moins de trois ans comme les 4-6 ans représentent presque 15% de l'ensemble des enfants de moins de 25 ans, et les tranches quinquennales suivantes représentent plus ou moins 24% chacune.

Cette répartition n'est pas retrouvée au niveau de l'échantillon interrogé et on peut dire que cette enquête ayant pour sujet l'accueil de la petite enfance (donc les moins de 6 ans), davantage de familles avec de très jeunes enfants ont été consultées et ont répondu. Il n'est donc pas étonnant d'avoir une sur représentation d'enfants de moins de 6 ans : les 0-3 ans représentent presque 54% de l'ensemble des enfants et les 4-6 ans presque 24%.

Tableau 3. Situation familiale et nombre d'enfants

Famille avec...	Echantillon OdF			Comparaison % échantillon - Haute-Savoie					
	Données brutes			OdF ⁽¹⁾	74	OdF	74	OdF	74
	...monoparentale	...en couple	Total	...monoparentale	...en couple*	Total			
...1 enfant	17	80	97	45%	62%	30%	40%	32%	44%
...2 enfants	18	103	121	47%	28%	38%	41%	39%	39%
...3 enfants	3	56	59	8%	8%	20%	14%	19%	13%
...4 enfants ou plus	0	31	31	0%	2%	12%	5%	10%	4%
Total	38	270	308	100%	100%	100%	100%	100%	100%

(1) Observatoire départemental de la famille

L'échantillon présente une sous représentation de familles avec un enfant par rapport au département de la Haute-Savoie : 32 % des familles ont un enfant contre 44 % pour le département.

Pour les familles nombreuses, au contraire, l'échantillon présente une sur représentation des familles avec 3 enfants ou plus : 19 % des familles interrogées sont dans ce cas contre 13% pour le département.

Concernant les familles avec deux enfants, les données de l'échantillon et celles du département sont identiques pour l'ensemble des familles. Toutefois on constate des écarts si l'on distingue les familles monoparentales et les couples avec ou sans enfant. Ainsi, dans l'échantillon les familles monoparentales avec deux enfants sont sur représentées au contraire des couples avec deux enfants qui sont sous représentés par rapport aux données départementales.

1.4. Une sur représentation des familles de 30-39 ans

Tableau 4. Répartition par âge des familles

<i>Age de la personne de référence</i>	<i>signe de sur représentation ou sous représentation : échantillon par rapport à Haute-Savoie</i>				
	<i>Echantillon</i>			<i>Haute-Savoie</i>	
15-29 ans	26	8%	=	8%	13 258
30-39 ans	171	56%	+	24%	41 857
40-49 ans	87	28%	=	25%	44 187
50-59 ans	14	5%	-	20%	34 522
60-74 ans	8	3%	-	17%	29 102
+ 74 ans	2	1%	-	6%	11 119
Total répondants	308	100%		100%	174 045

Parallèlement à la sur représentation des enfants de moins de 6 ans, on constate une sur représentation des familles, dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans : ce sont les parents des jeunes enfants, qui se sont sentis davantage concernés que les tranches d'âge supérieures ou inférieures.

Ainsi, 56% des familles interrogées se situent dans la tranche des 30-39 ans et 28% dans la tranche 40-49 ans, alors qu'au niveau départemental, la répartition est plus équilibrée entre 30 et 74 ans.

1.5. Des catégories davantage prêtes à répondre aux enquêtes

Tableau 5. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des familles

<i>Profession de la personne de référence</i>	<i>Echantillon</i>			<i>Haute-Savoie</i>	
Agriculteur	3	1%	=	1%	2 002
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	19	6%	-	9%	15 824
Cadre, profession intellectuelle	83	27%	+	10%	17 939
Profession intermédiaire	34	11%	-	18%	31 210
Employé	117	38%	+	10%	17 234
Ouvrier	34	11%	-	27%	46 190
Retraité	12	4%	-	22%	37 588
Autres sans activité professionnelle	6	2%	=	3%	6 058
Total répondants	308	100%		100%	174 045

Comme on peut le constater dans bon nombre d'enquêtes similaires, il y a toujours des catégories socioprofessionnelles plus « enclin » que d'autres à répondre, ce qui génère des sur et sous représentations de certaines catégories.

Ainsi, les cadres et les employés sont sur représentés dans l'échantillon interrogé, les artisans, professions intermédiaires et ouvriers sous représentés. Cadres et employés représentent ainsi presque deux familles sur trois, alors qu'au niveau départemental la proportion est à peine de une sur cinq.

1.6. Trois familles sur quatre vivent dans l'espace urbain

Tableau 6. Répartition des familles selon le lieu d'habitation

<i>Zone d'habitation des familles</i>	<i>Echantillon</i>			<i>Haute-Savoie</i>	
Espace urbain	258	84%	=	129 284	74%
Espace rural	50	16%	=	44 761	26%
Total répondants	308	100%		174 045	100%

<i>DETAIL PAR AIRE URBAINE</i>	<i>Echantillon</i>
Aire urbaine d'Annecy	140
Aire urbaine de Thonon-les-bains	7
Aire urbaine de Genève – Annemasse	61
Aire urbaine de Chamonix – Mont Blanc	3
Aire urbaine de Rumilly	2
Aire urbaine de Cluses	26
Aire urbaine de Sallanches	5
Commune multipolarisée	14

Enfin, concernant le dernier critère qui a permis de constituer l'échantillon, c'est-à-dire la zone géographique, on constate que la répartition est à peu près équivalente entre l'échantillon et l'ensemble de la population des familles du département : Trois familles sur quatre vivent dans une commune appartenant à l'espace à dominante urbaine et donc moins d'une sur quatre dans une commune rurale (cf. définition de l'Insee).

L'espace urbain est l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées, c'est-à-dire les communes rurales et unités urbaines situées hors des aires urbaines, dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. Il peut également se définir comme l'ensemble des espaces urbains. Quant à **l'espace rural**, c'est l'ensemble des communes n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine. Dans cet espace on définit des aires d'emploi de l'espace rural.

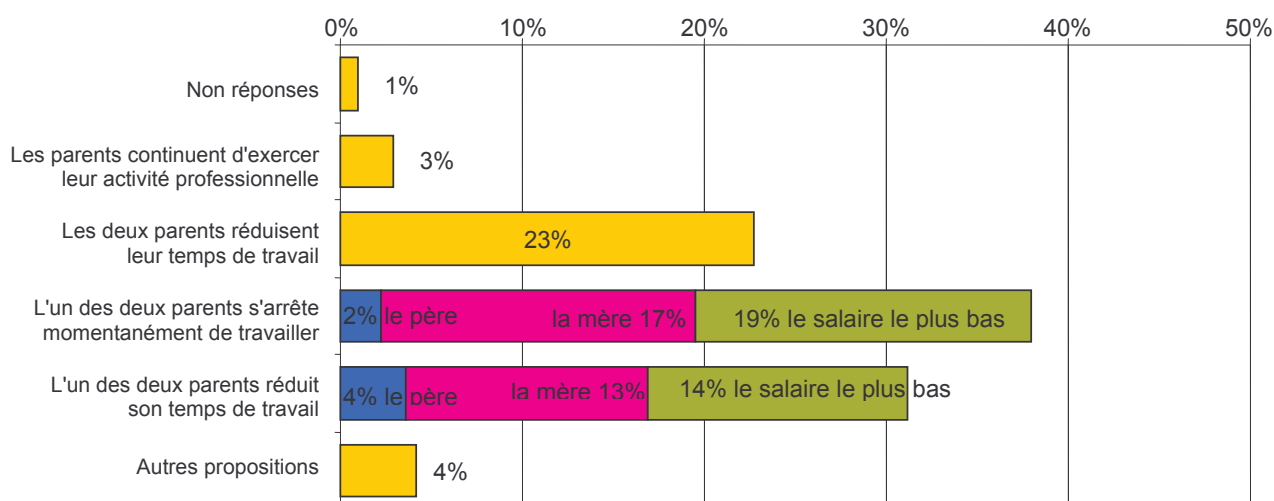
2. L'accueil de la petite enfance : entre idéal et réalité

« Faire garder son enfant en bas âge revient souvent, pour les parents, à effectuer un choix difficile et parfois insatisfaisant. Confrontés à une diversité théorique de possibilités, mais tenus à un nécessaire compromis entre leur désir et des contraintes lourdes (économiques, matérielles, offre insuffisante), les parents n'ont pas toujours la possibilité d'opter pour la solution qui leur semble la mieux appropriée. Quel est le mode d'accueil idéal ? Et celui auquel recourent effectivement les parents de jeunes enfants ? L'analyse des réponses permet de prendre la mesure de l'écart existant aujourd'hui entre offre et demande ».

Extrait de la synthèse du rapport « Accueil des jeunes enfants, conciliation vie professionnelle – vie familiale et opinions sur les prestations familiales » du CREDOC, collection des rapports, juin 1998, n°191. *Réalités familiales*, n°56-57, 2000.

2.1 La quasi-totalité des familles pour un aménagement de l'activité

Graphique 1. Pour l'équilibre familial et le bien-être des enfants, est-il préférable que ...

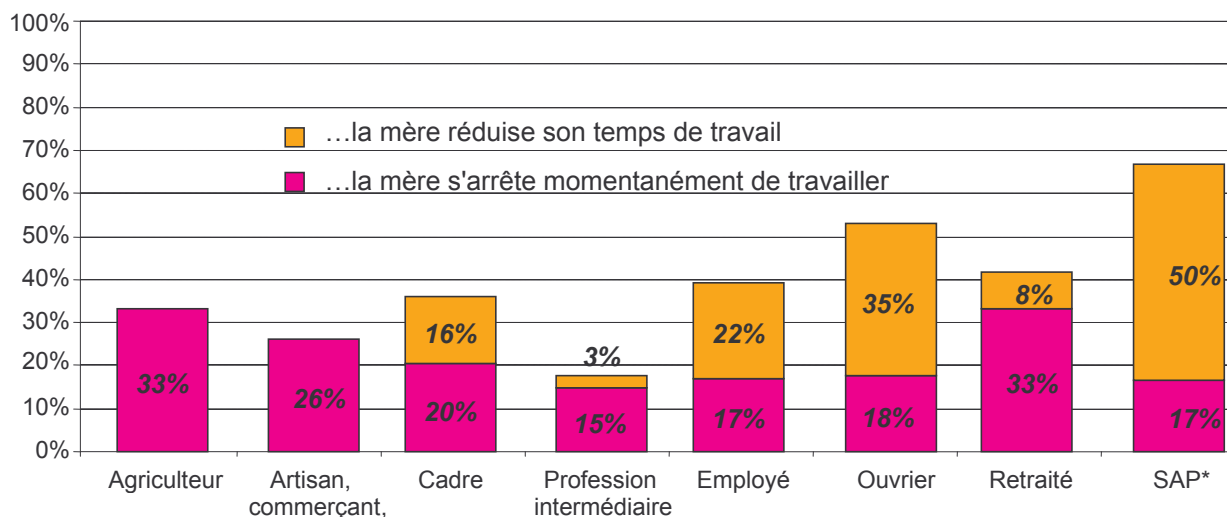


Lecture : 38% des familles pensent qu'il est préférable que l'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler : 19% pensent que ce doit être celui qui a le plus bas salaire, 17% la mère et 2% le père.

Presque une famille sur quatre estime que pour l'équilibre familial, le bien-être des enfants, les deux parents doivent réduire leur temps de travail. Presque une sur trois pense que l'un des deux parents doit réduire son temps de travail, 38 % pensent que l'un des deux parents doit s'arrêter momentanément de travailler. Sans surprise, parmi l'une des deux personnes devant réduire ou cesser son activité, il s'agit de celle ayant le salaire le plus bas ou de la mère.

2.2 Certaines catégories trouvent préférable que ce soit la mère

Graphique 2. Pour l'équilibre familial et le bien-être des enfants, il est préférable que... Distinction selon la catégorie socioprofessionnelle



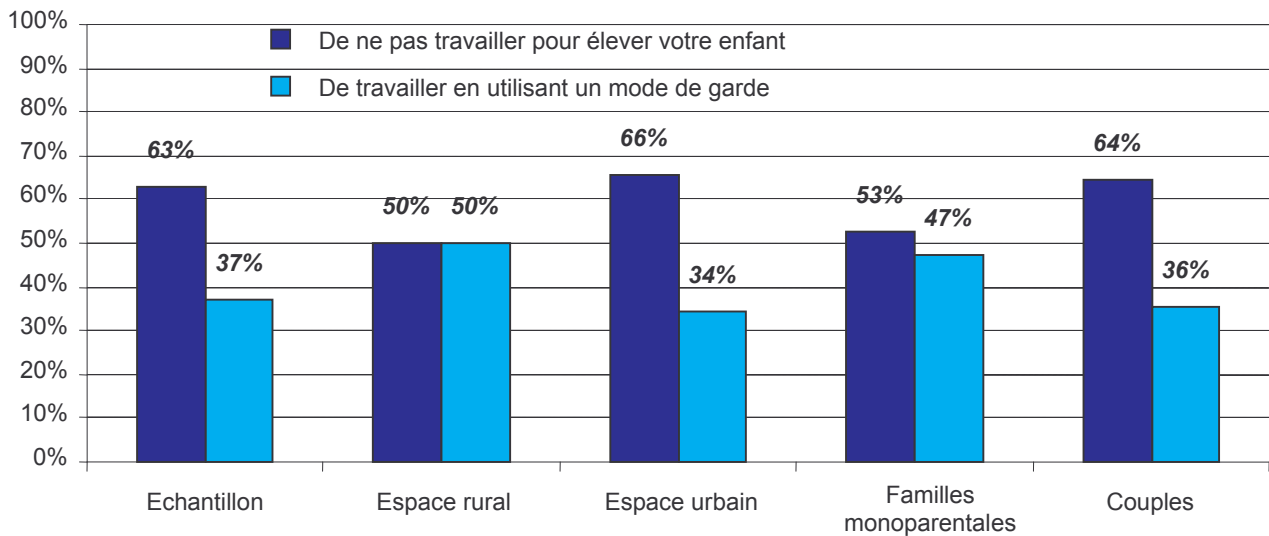
Lecture : 39% des familles appartenant à la catégorie socioprofessionnelle « employé » pensent qu'il est préférable que ce soit la mère qui aménage son activité professionnelle pour élever les enfants : 22% pensent que la mère doit réduire son temps de travail et 17% qu'elle doit momentanément arrêter son activité.

(*) sans activité professionnelle qui ne représente que 6 personnes dans l'échantillon.

On peut relever quelques variations parmi les différentes catégories socioprofessionnelles. Ainsi, les catégories « autre », « ouvrier » et « employé » sont celles où la part des familles trouvant préférable que la mère arrête ou réduise son activité est la plus importante : entre deux familles sur cinq chez les « employé » et deux sur trois chez les « autre ». On trouve les parts les moins importantes dans les familles appartenant aux catégories « profession intermédiaire » et « artisan, chef d'entreprise » : entre une sur quatre et une sur cinq.

2.3 « Choix » et contraintes professionnelles

Graphique 3. Si les conditions étaient requises (salaire du parent au foyer) que choisiriez-vous ?



Lecture : 66% des familles habitant l'espace urbain choisiraient – dans des conditions idéales – de ne pas travailler contre 34% qui choisiraient de travailler en utilisant un mode de garde.

Dans les réponses ouvertes des familles, on peut trouver des notions qui permettent de nuancer les propos ci-dessus. En effet, « souhait et aptitude », « travail inintéressant » peuvent être à l'origine de la réduction ou de la cessation momentanée de l'activité : une notion de choix apparaît. Cette notion de choix devrait aussi apparaître par rapport à « une meilleure organisation du temps de travail », ainsi que par rapport à « une valorisation par un salaire couvrant une durée plus longue de celui qui veut s'arrêter ». Ce qui n'est pas encore d'actualité.

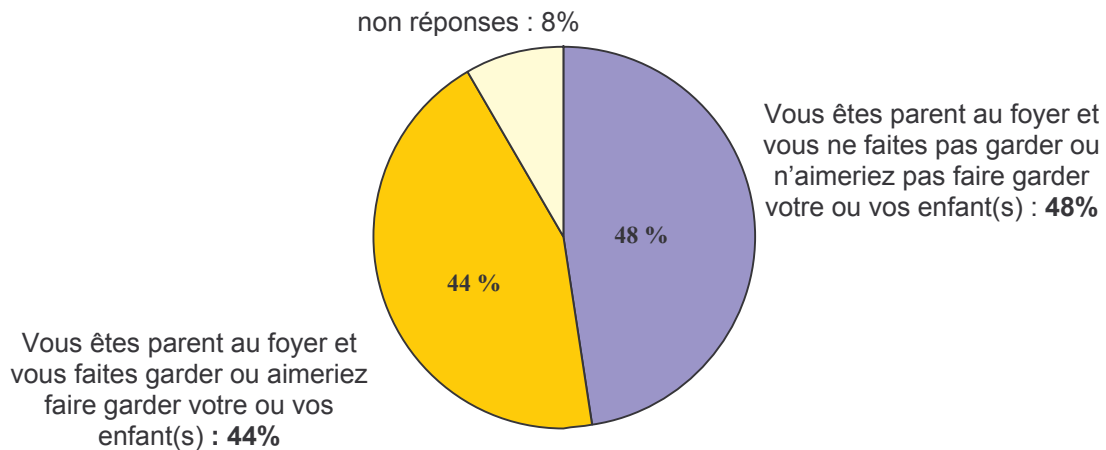
« Certaines contraintes pèsent sur le « choix » du mode de garde et peuvent, en retour, influencer les attitudes des mères à l'égard de l'activité professionnelle, notamment en ce qui concerne les moins qualifiées, et restreindre leur marge de manœuvre face à l'emploi. En revanche, dans les familles où les parents sont très qualifiés, en particulier les mères, le « choix » du mode de garde semble s'ajuster aux contraintes professionnelles. Les comportements des parents ne se réduisent pas à un calcul économique coûts/avantages en fonction de l'offre et de la demande sur un marché local. Ils ne se limitent pas non plus à un problème d'accès à l'information : connaissance des prestations, conditions d'éligibilité, avantages fiscaux de tel ou tel mode de garde, réputation des personnes et des services. Enfin, ces comportements ne sont pas - seulement - la résultante d'un système de préférences, tributaire des normes éducatives du milieu social d'appartenance. In fine, ils se situent au carrefour de trois domaines d'interaction : le marché (l'ensemble des possibilités), le système de préférences des divers groupes sociaux, et les possibilités et modalités d'accès à l'information »².

Dans des conditions idéales (aucunes difficultés financières), les familles de l'échantillon préfèrent pour presque deux tiers de ne pas travailler pour élever leurs enfants. On retrouve cette répartition chez les familles habitant l'espace urbain et les couples, alors que les deux possibilités sont également réparties pour les familles habitant l'espace rural et plus ou moins également chez les familles monoparentales.

² « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? », Recherches et Prévisions, n°72, Juin 2003, CNAF.

2.4 La moitié des parents au foyer fait garder ses enfants

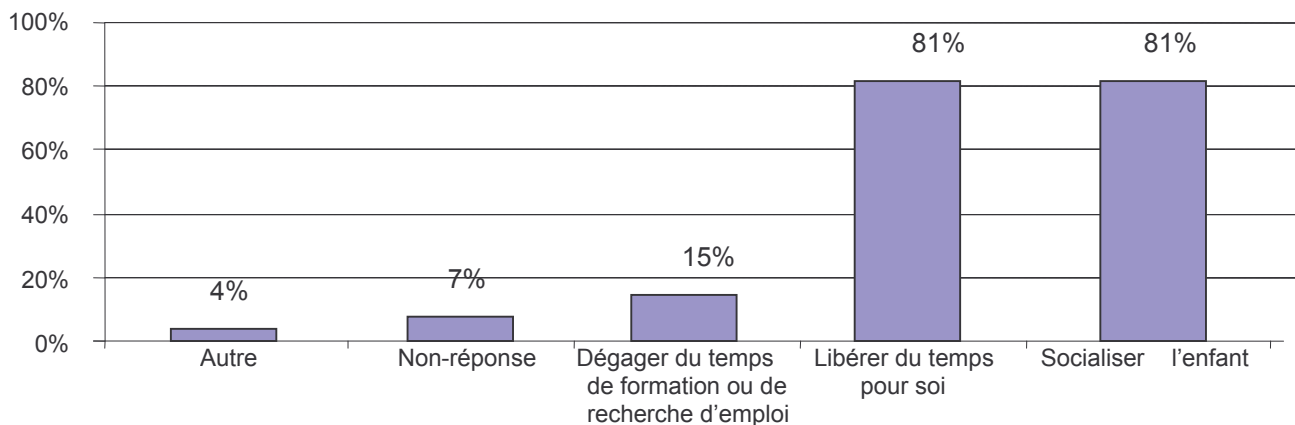
Graphique 4. Vous êtes parent au foyer, faites-vous garder vos enfants de moins de 3 ans ?



Dans l'échantillon interrogé, pour 60 familles l'un des parents ne travaille pas afin d'élever leur(s) enfant(s). L'ambition de la question « vous êtes parent au foyer, faites-vous garder vos enfants ? » est d'identifier les pratiques de ces familles et de poser la question « de la garde à la co-éducation ? »³.

Pour la moitié des familles dont au moins un des parents est au foyer, il semble important de faire garder ses enfants.

Graphique 5. Pour quelles raisons faites-vous ou aimeriez-vous faire garder votre ou vos enfant(s) ? (deux choix de réponses possibles)

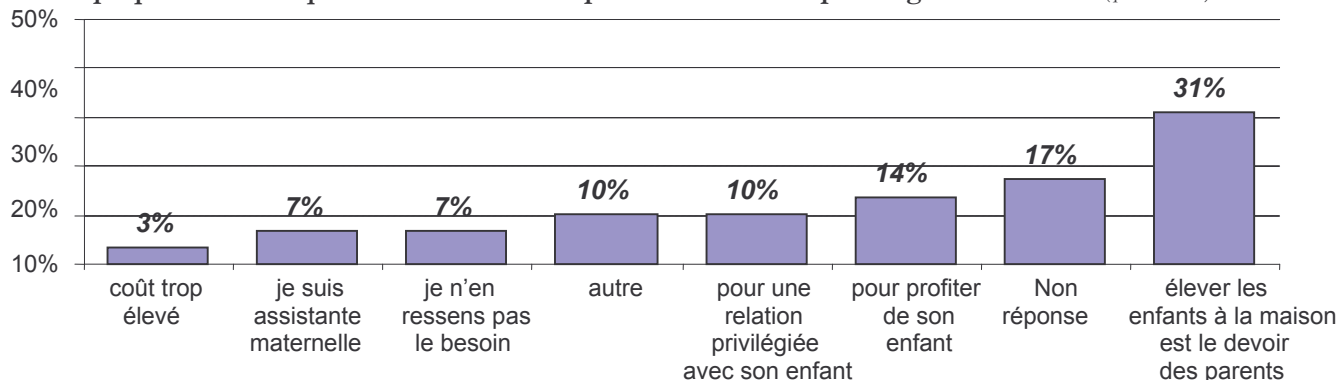


On se rend compte avec le graphique ci-dessus que « socialiser » (cf. page 22, ce qu'en pense une psychanalyste) est bien l'objectif recherché dans le fait de faire garder son enfant. Toutefois, c'est aussi pour libérer du temps pour soi.

³ « De la garde à la co-éducation », Informations sociales, n°103, 2002, CNAF.

2.5 L'éducation comme responsabilité fondamentale des parents à l'origine de la « non garde » des enfants

Graphique 6. Pour quelles raisons ne faites-vous pas ou n'aimeriez-vous pas faire garder vos enfants ? (question ouverte)

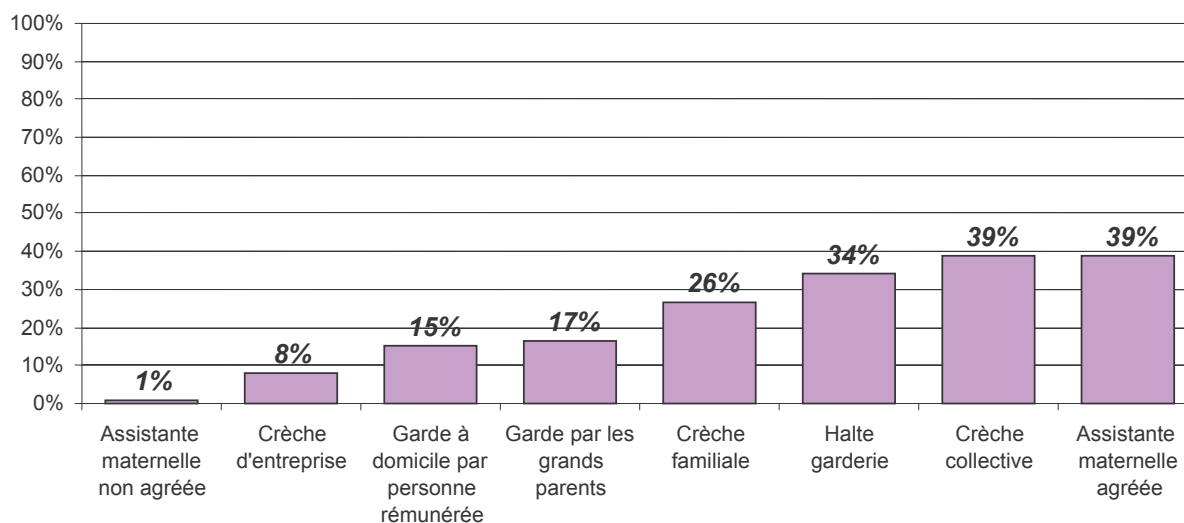


Quelles sont les raisons invoquées par les familles qui ne font pas garder leur(s) enfant(s) ? Pour un tiers des familles, l'éducation étant de la responsabilité des parents, c'est donc à la mère ou au père d'élever les enfants à la maison (réponse à question ouverte). Pour une famille sur quatre, ne pas faire garder ses enfants, c'est avant tout pour en profiter et pour avoir une relation privilégiée avec eux. Enfin, des aspects plus matériels entrent aussi en jeu : le manque de place, le coût... « obligent » certains parents à rester à la maison et à ne pas faire garder leurs enfants.

Parmi les familles monoparentales qui ne travaillent pas, ne pas faire garder leur(s) enfant(s) est avant tout pour avoir une relation privilégiée avec eux. Chez les familles (monoparentales et couples), vivant en milieu rural, le choix de ne pas travailler et de ne pas faire garder son enfant a pour principal objectif de profiter de son enfant.

2.6 Crèches collectives et assistantes maternelles plébiscitées par les familles de Haute-Savoie

Graphique 7. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?
(deux réponses possibles)

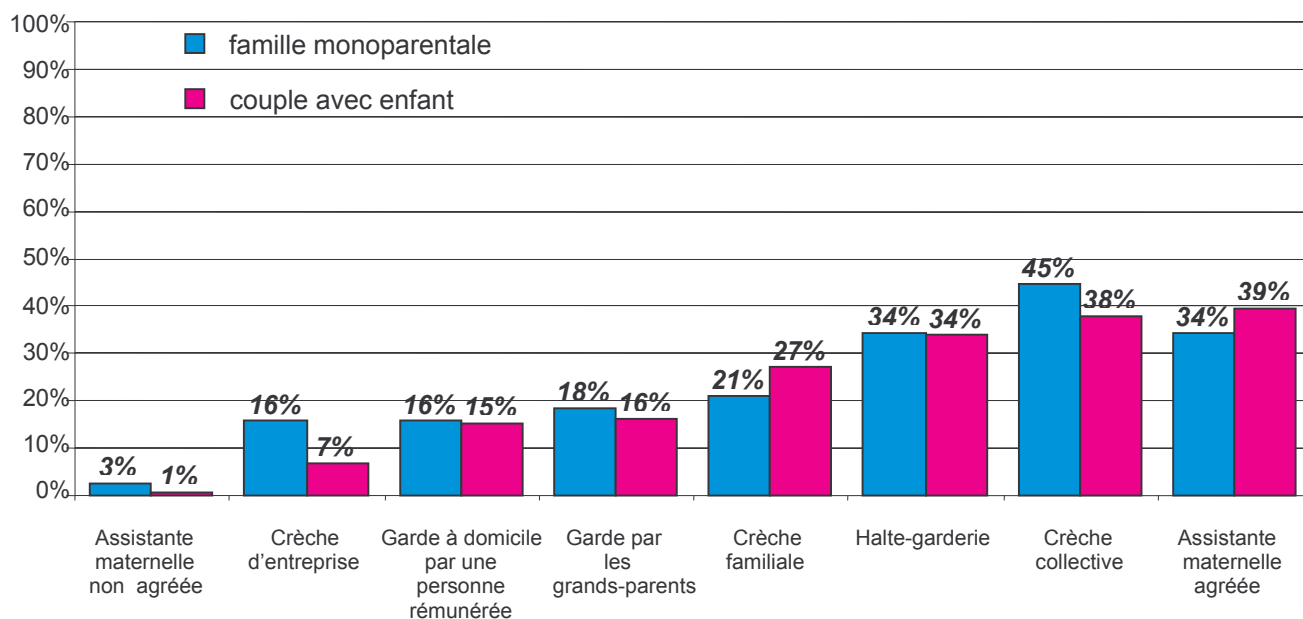


Lecture : 39% des familles ont choisi l'assistante maternelle agréée comme mode d'accueil le plus bénéfique et 39% ont choisi la crèche collective et 34% la halte-garderie.

Des enquêtes sont régulièrement réalisées afin de connaître l'opinion des familles en matière d'accueil de la petite enfance. Celles du CREDOC font référence en la matière. Parmi les différents modes de garde proposés, trois apparaissent nettement plus bénéfiques que les autres : la halte-garderie, la crèche, le recours à une assistante maternelle agréée. Ce sont aussi ces trois modes de garde qui ont le plus été adoptés par les familles en solution principale. En effet, 29 % des familles ont fait appel à une assistante maternelle agréée (cf graphique 10 page 19). La crèche familiale est aussi une structure appréciée par les familles interrogées : plus d'une famille sur quatre l'a citée comme faisant partie des modes d'accueil les plus bénéfiques et 8 % des familles ont adopté principalement ce mode de garde.

2.7 Des différences selon la situation familiale ou la zone d'habitation

Graphique 8. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?
Distinction selon la situation familiale



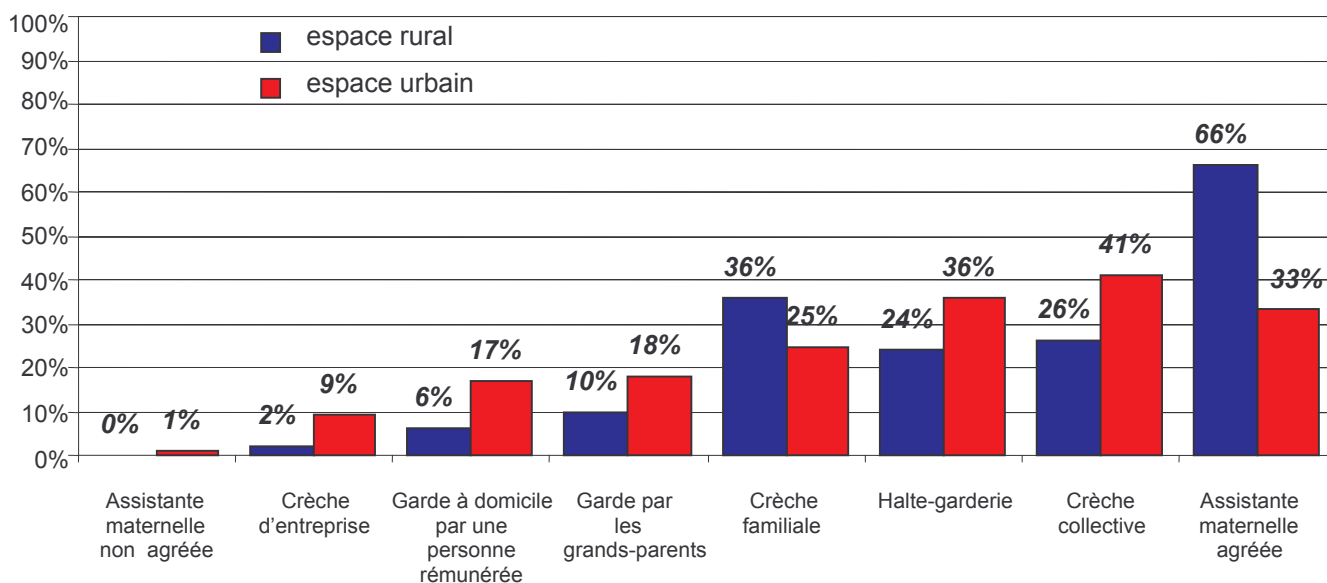
Lecture : 39% des couples avec enfants ont choisi l'assistante maternelle agréée comme mode d'accueil le plus bénéfique. Les familles monoparentales privilégient à 45 % la crèche collective.

Familles monoparentales et couples ont des idées relativement proches sur les meilleurs modes de garde, à l'exception de la crèche collective que les familles monoparentales placent largement devant le recours à une assistante maternelle : 45 % contre 34 %. Pour les couples, ces deux modes de garde sont aussi bénéfiques l'un que l'autre (38 % et 39 %). La crèche d'entreprise est aussi beaucoup plus appréciée par les familles monoparentales que les couples.

« Sur le volet territorial, on doit souligner que les « préférences » et leurs évolutions apparaissent en partie façonnées par l'offre... Plus la taille de l'agglomération s'accroît, plus le nombre de personnes estimant que la crèche est le mode d'accueil idéal augmente... A l'absence relative d'infrastructures de garde collective dans les communes rurales semble correspondre une attente particulière à l'égard des nourrices agréées... La préférence pour la nourrice agréée diminue ensuite lorsque la taille de l'agglomération de résidence croît, passant de 39 % dans les communes rurales à 17 % dans l'agglomération parisienne »⁴.

⁴ « Quelques opinions sur l'accueil des jeunes enfants », Informations sociales, n°103, 2002, CNAF.

Graphique 9. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?
Distinction selon la zone d'habitation



Lecture : 33% des familles vivant dans l'espace urbain ont choisi l'assistante maternelle agréée comme mode d'accueil le plus bénéfique, contre 66% des ménages ruraux.

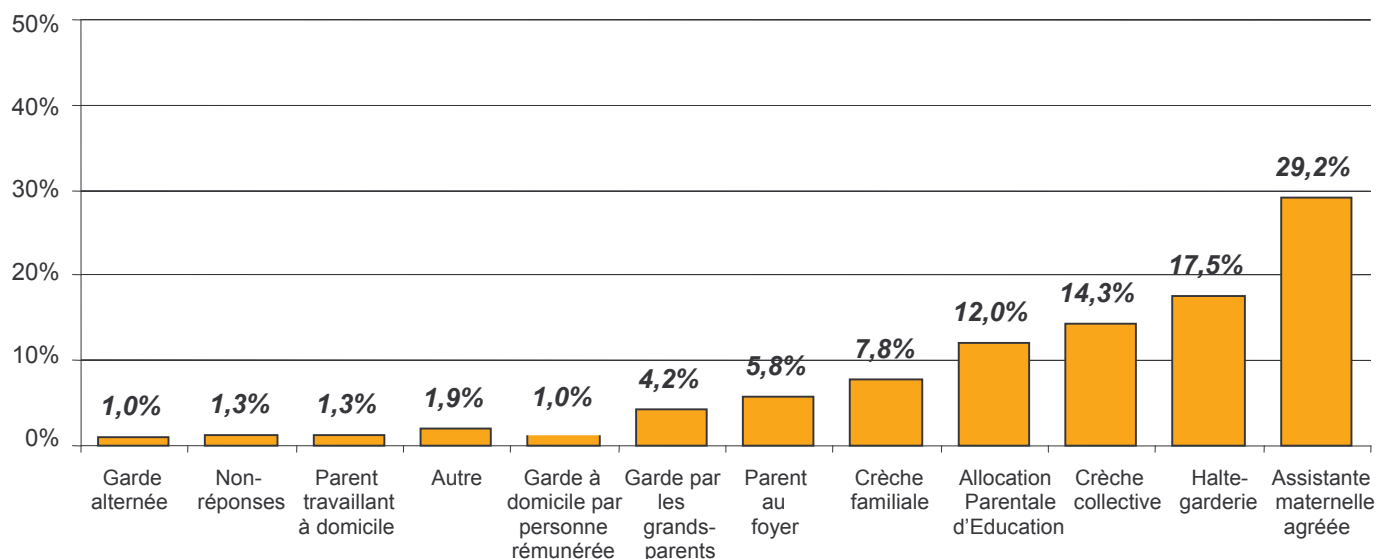
On constate en effet, dans le graphique ci-dessus, cette préférence pour le recours à l'assistante maternelle chez les familles vivant en milieu rural (66% contre 33% chez les familles vivant en milieu urbain), et aussi une préférence pour la crèche familiale (36% contre 25%).

2.8 Le recours à l'assistante maternelle comme solution de garde principale

« Le recours à une **assistante maternelle**, agréée ou non, reste le mode de garde le plus fréquent pour les enfants qui ne sont pas encore inscrits à l'école maternelle. Ce mode de garde concerne quatre enfants sur dix, devant la garde par un membre de la famille, par une crèche ou une halte-garderie. Il semble correspondre au souhait de la majorité des parents. La plus grande souplesse qu'offre ce mode de garde et son adaptation à des horaires de travail longs, atypiques ou flexibles semblent être la raison majeure qui conduit les parents à opter pour les services d'une assistante maternelle... La pénurie des places en crèches pénalise les familles aux ressources financières limitées. Pour ces familles, parmi les modes d'accueil subventionnés par la collectivité, la **crèche collective** est la moins onéreuse en raison de l'existence d'un barème. Le nombre de places dans les crèches reste encore insuffisant : environ 9% des enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis dans des crèches collectives ou familiales... La **garde d'enfant à domicile** offre une solution adaptée aux parents fortement investis dans leur vie professionnelle, les cadres en particulier. La crèche ou l'assistante maternelle ne peut rivaliser avec ce mode de garde du point de vue de la flexibilité et de la souplesse des horaires ou de l'exécution des tâches domestiques... La **participation des grands-parents** à la garde de leurs petits-enfants constitue l'une des dimensions des échanges et des transferts entre les générations. L'aide de la famille s'intensifie lorsque les enfants sont scolarisés en maternelle ou primaire. La proximité des lieux d'habitation des membres de la famille, les trajets domicile-travail moins longs qu'en région parisienne, ne peuvent qu'agir en faveur d'une plus grande implication des proches dans la garde des enfants... Les **entreprises** peuvent aider leurs salariés en mettant à leur disposition des solutions qui allègent les contraintes liées à la charge des enfants. Le plus souvent, l'action en faveur des parents salariés passe par le canal de l'organisation du travail, par le temps de travail et par l'octroi de congés familiaux. Les comités d'entreprises peuvent également jouer un rôle dans l'aide aux parents salariés. De ce point de vue, travailler dans le secteur public ou parapublic est souvent considéré comme un avantage »⁵.

⁵ « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? », Recherches et Prévisions, n°72, Juin 2003, CNAF.

Graphique 10. Solution principale adoptée pour faire garder leurs enfants ?



Lecture : 29,2% des familles ont adopté comme solution principale pour faire garder leurs enfants l'assistante maternelle agréée.

Pour la plupart des propositions, idéal et réalité correspondent. Néanmoins, deux font exception : la crèche collective et la garde à domicile sont des modes de garde « idéalisés » par les familles qui en réalité ne les adoptent pas si facilement. Ainsi, pour la crèche, de 14,3 % on passe dans l'idéal à 38 % et pour la garde à domicile, de 1 % on passe à 7 %. On peut noter aussi que la garde par les parents n'était pas proposée dans les modes les plus bénéfiques et qu'en réalité, c'est le cas pour deux familles sur dix.

2.9 Inadéquation entre mode d'accueil idéalisé et finalement adopté

« On repère des écarts très importants entre les préférences exprimées et les modes de garde effectivement adoptés. Dans les faits, la solution « mère au foyer » l'emporte largement. 53% des Français ayant eu au moins un enfant déclarent, en 1997, l'avoir adopté pour leur dernier-né. Le recul constant de la garde parentale semble s'opérer principalement au profit d'un appel plus fréquent aux nourrices (agréées ou non) : 20% des parents déclarent avoir utilisé cette solution. On notera la relative stabilité de la garde par les grands-parents, environ une personne sur dix. Toutes les autres possibilités ne sont exploitées que par moins de 5% de la population concernée... La crèche collective bénéficie d'atouts reconnus puisqu'on la considère à la fois comme la plus bénéfique pour l'enfant (à égalité avec la garde par les grands-parents) et comme la solution la moins chère. Il reste que la crèche passe pour présenter le plus d'inconvénients. De fait, "seulement" 22% des Français considèrent que c'est le mode d'accueil le plus satisfaisant. On peut apprécier la satisfaction ou l'insatisfaction des parents d'une autre manière, en calculant la proportion de ceux qui ont pu effectivement adopter le mode d'accueil qu'ils jugent le plus satisfaisant. On mesure là, en quelque sorte, la part des demandes réellement satisfaites et donc la qualité apparente de l'offre. Celle-ci semble particulièrement lacunaire. 42% des parents estimant que la crèche est le mode d'accueil le plus satisfaisant y ont effectivement eu recours pour leur dernier enfant. Cela signifie qu'une majorité d'entre eux (58%) n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient. De même, les deux tiers des parents séduits par le système de la garde à domicile n'ont pu y avoir recours. L'adéquation entre l'offre et le mode d'accueil idéal semble bien meilleure en ce qui concerne l'assistante maternelle agréée (63%) ou la garde par les grands-parents (66%) »⁶.

⁶ « Quelques opinions sur l'accueil des jeunes enfants », Informations sociales, n°103, 2002, CNAF.

Tableau 7. Parmi les modes d'accueil qui vous paraissent le plus bénéfique pour vos enfants, quel est celui que vous avez principalement adopté ?

Mode d'accueil	Nombre total de ménages trouvant ce mode d'accueil le plus bénéfique *	Nombre de ménages l'ayant adopté en solution principale...
...la garde à domicile par personne rémunérée	46	1
...la crèche d'entreprise	24	1
...la crèche familiale	80	11
...la garde par les grands-parents	49	9
...la crèche collective	117	38
...la halte garderie	102	37
...l'assistante maternelle agréée	117	69
...l'assistante maternelle non agréée	3	2

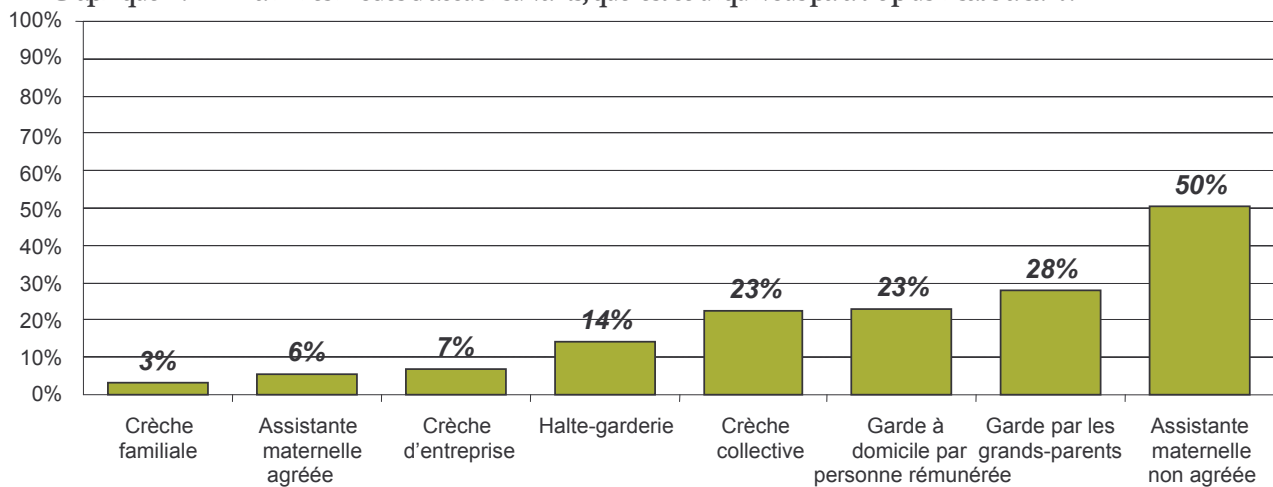
(*) sur cette question deux choix de réponses possibles. Certaines familles ont estimé qu'un seul mode d'accueil était le plus bénéfique pour les enfants.

En Haute-Savoie, l'adéquation entre l'offre et le mode d'accueil idéal fonctionne apparemment pour l'assistante maternelle agréée : trois familles sur cinq font garder leurs enfants comme ils l'entendent. C'est bien la seule adéquation, **car plus de deux familles sur trois séduites par l'accueil en crèche collective et halte-garderie n'ont pu y avoir recours.**

Idéal et réalité ne sont pas toujours en adéquation : 39 % des familles monoparentales recourent avant tout à une assistante maternelle pour faire garder leur(s) enfant(s), alors qu'elles étaient plus nombreuses à estimer la crèche collective comme le mode le plus bénéfique. (cf graphique 8 page 17 : « 45 % des familles monoparentales trouvent plus bénéfique la crèche collective contre 34 % l'assistante maternelle agréée »).

2.10 Le recours à une nourrice non agréée comme mode de garde le plus « décrié »

Graphique 11. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus insatisfaisant ?

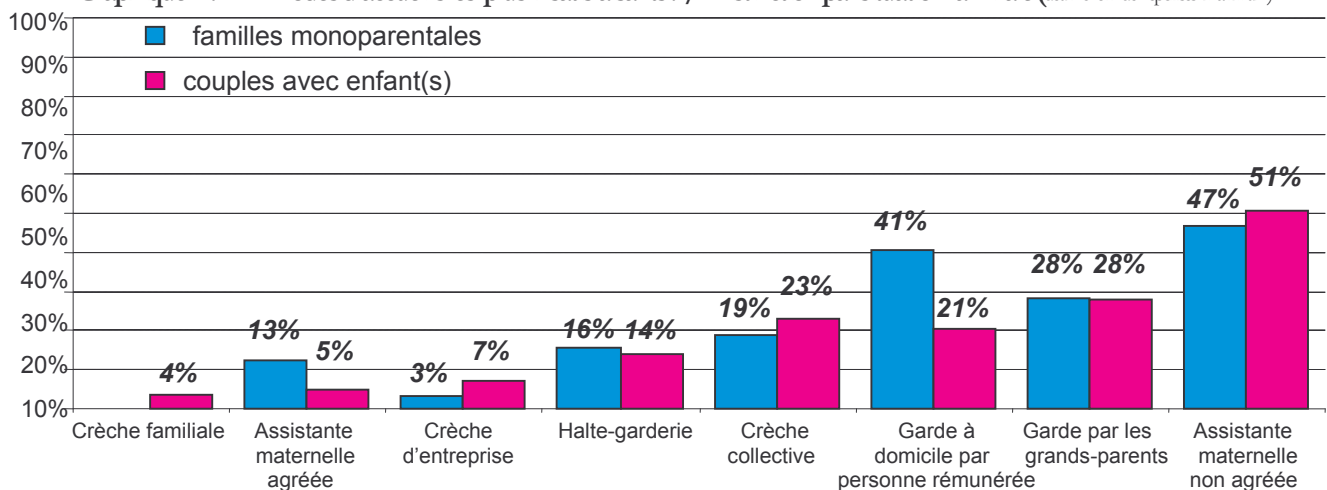


Lecture : 50% des familles estiment que l'assistante maternelle non agréée est le mode d'accueil le plus insatisfaisant.

Parallèlement à la question « quel mode d'accueil vous paraît le plus bénéfique », il a été demandé aux familles de préciser les modes de garde qui présentent le plus d'inconvénients. Parmi les huit propositions, **le recours à une assistante maternelle non agréée est le plus insatisfaisant, loin devant les autres : 50 % des familles l'ont cité.**

Les deux autres propositions les plus citées sont : **la garde à domicile par une personne rémunérée, la garde par les grands-parents.** L'insatisfaction viendrait du fait que la garde est confiée à des « non professionnels ». **On peut souligner aussi que la crèche collective est la quatrième proposition cochée par les familles comme présentant le plus d'inconvénients.**

Graphique 12. Modes d'accueil les plus insatisfaisants ? / Distinction par situation familiale (deux choix de réponses maximum)

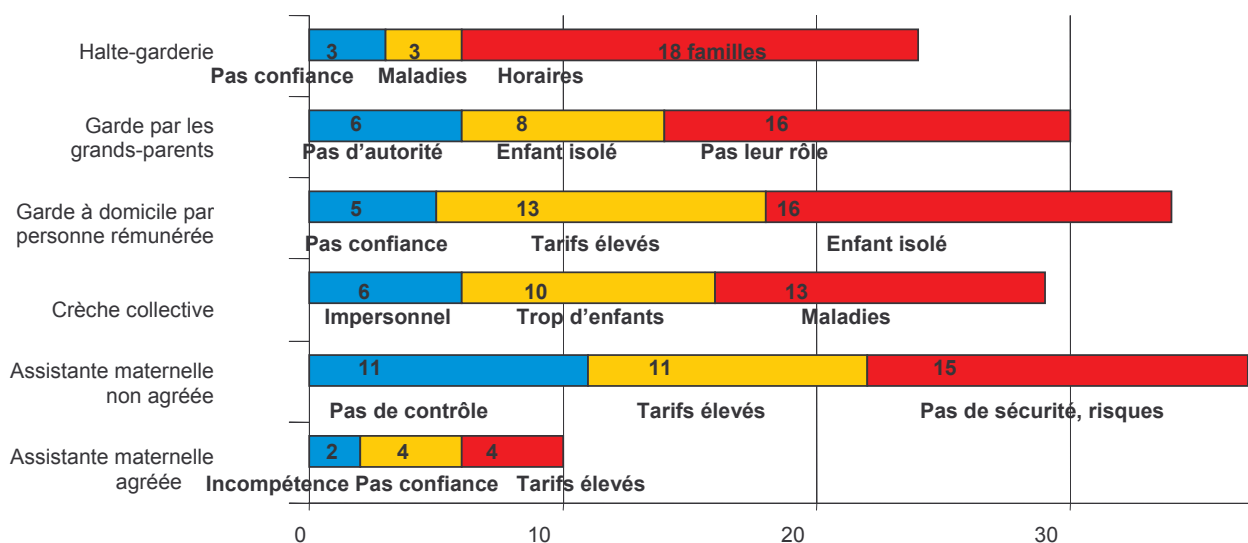


Lecture : 51% des couples estiment que l'assistante maternelle non agréée est le mode d'accueil le plus insatisfaisant, contre 47% de familles monoparentales.

Le classement des modes d'accueil les plus insatisfaisants se vérifie chez les couples. Pour les familles monoparentales, il faut ajouter la garde à domicile par une personne rémunérée comme deuxième mode d'accueil le plus insatisfaisant : 41% des familles monoparentales l'ont cité. « Manque de sécurité, de contrôle », « travail au noir », « manque de compétences » sont les aspects les plus souvent décriés dans ces deux modes de garde.

2.11 Des familles « pro-crèches » et des « anti-crèches »

Graphique 13. Raisons d'insatisfactions invoquées par les familles concernant les différents modes d'accueil ?*



Lecture : 13 familles ont exprimé leur insatisfaction à l'égard de la crèche collective par le mot « Maladies ».

(*) réponses obtenues auprès des familles ayant justifié le motif de leur insatisfaction envers les différents mode d'accueil

En mettant en parallèle les réponses aux modes de garde considérés comme les plus bénéfiques à celles des modes de garde les plus insatisfaisants, on constate une contradiction en ce qui concerne la crèche collective. Pour ce mode de garde, il y aurait donc les « pro crèche » et les « anti-crèche ». Une alternative cependant apparaît : la crèche familiale. Cette proposition a été cochée comme étant un des modes d'accueil les plus bénéfiques par plus d'une famille sur quatre. En outre, elle a été la proposition la moins choisie parmi celles présentant le plus d'inconvénients.

« En tant que psychanalyste et psychologue exerçant depuis plus de vingt ans dans les services d'accueil individuels et collectifs de la petite enfance, je suis particulièrement attentive aux discours ambiants à propos de la garde collective des jeunes enfants de moins de trois ans. Je suis frappée de l'aspect contradictoire et désordonné des propos tenus, tantôt la crèche est totalement idéalisée, tantôt elle est fortement critiquée. Et il est intéressant de remarquer que la critique peut venir aussi bien de parents, de spécialistes de la santé et du développement de l'enfant, que de décideurs ou de politiques. L'insistance des discours négatifs émanant aussi bien de l'intérieur des crèches que de l'extérieur est d'autant plus étonnante que la crèche est probablement l'inspiratrice des grandes améliorations de l'accueil du jeune enfant en dehors de sa famille, y compris pour les autres types de garde. La réflexion que je propose ici, menée à partir de l'état de la connaissance actuelle sur le développement du jeune enfant, prolongée par une écoute analytique, porte sur les raisons de ces contradictions dans les attitudes et les discours concernant la question de la garde des jeunes enfants de moins de trois ans. L'attitude à l'égard de la crèche peut s'interpréter comme un symptôme, qui révèle les résistances profondes de notre société à concevoir un très jeune enfant hors de sa famille - c'est-à-dire séparé de sa mère et élevé hors de la maison -, résistance aussi à se représenter le corps social, la collectivité, comme porteurs d'éléments positifs (notamment de sécurité) pour les enfants. Une fois ceci repéré, le vrai problème apparaît : celui de la qualité de l'accueil du jeune enfant, et ce, qu'il s'agisse de la crèche, de l'assistante maternelle ou de tout autre type de garde. L'essentiel des critiques à l'encontre de la crèche porte sur trois points :

- ① la crèche ne serait pas adaptée aux bébés de moins d'un an car ils sont trop jeunes pour être socialisés ;
- ② les journées seraient trop longues, "la crèche, c'est fatigant pour les enfants" ;
- ③ à la crèche, les enfants seraient plus souvent malades qu'à la maison.

La socialisation des enfants est un terme galvaudé dont le sens mérite d'être précisé. C'est un processus du développement psychique qui n'est heureusement pas réservé aux enfants bénéficiant d'un mode de garde collectif. Il ne suffit pas de mettre un enfant à la halte-garderie ou à la crèche pour qu'il soit socialisé, de même qu'un enfant gardé seul peut tout à fait développer ses capacités de socialité. C'est davantage une question de sécurité « psycho-corporelle » et de qualité du rapport à l'autre qu'une question d'immersion précoce dans un groupe de pairs »⁷. Sylviane Giampino

⁷ « La crèche comme symptôme », Informations sociales, n°103, 2002, CNAF.

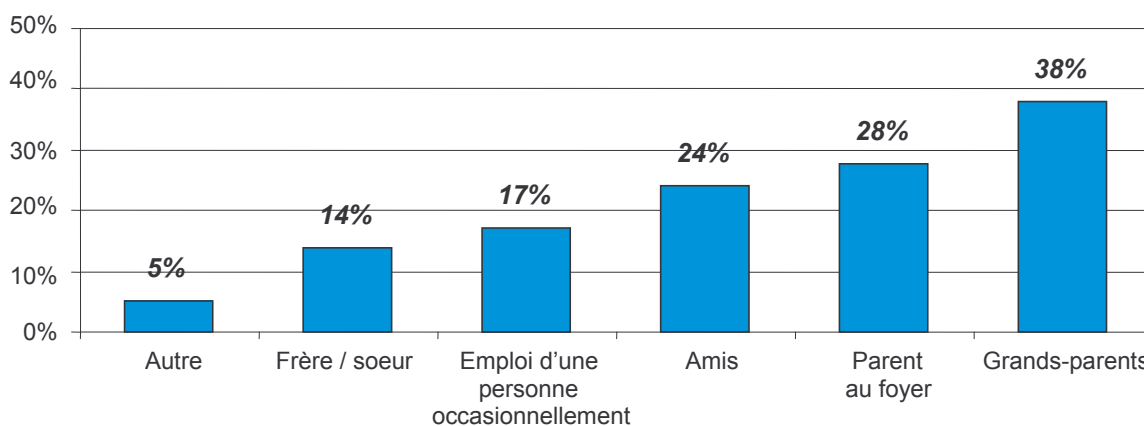
« La socialisation et l'éveil de l'enfant, par l'apprentissage de la collectivité et du contact avec d'autres enfants » sont les raisons évoquées par les familles monoparentales plébiscitant la crèche collective.

« Plus de huit parents sur dix se déclarent satisfaits du mode de garde qu'ils utilisent. Les insatisfaits invoquent plusieurs raisons, au premier rang desquelles le coût trop élevé de leur mode de garde (48% des parents). Ensuite sont mentionnés le manque de souplesse des horaires (28% des parents), la gestion trop compliquée en raison du recours à plusieurs modes de garde (27%) et la préférence pour un autre mode de garde (22%). Enfin, 17,6% déclarent ne pas avoir une totale confiance dans la personne qui garde les enfants. On note le plus grand nombre d'insatisfaits parmi les bénéficiaires de l'AGED : près de un sur deux. La raison invoquée est d'abord la difficulté à trouver la personne qui convient, puis le coût élevé de ce mode de garde »⁸.

2.12 Un mode de garde, des modes de garde

Au niveau national, une famille sur trois recourt à un mode de garde unique pour leurs enfants et 63 % à deux modes de garde ou plus⁹. En Haute-Savoie, on est en décalage par rapport à ces chiffres : sur les 304 familles ayant recours à un mode de garde pour leurs enfants, seulement 19 % recourent à deux mode de gardes ou plus (15,8 % chez les familles monoparentales et 19,3 % chez les couples).

Graphique 14. Solution secondaire adoptée par les familles du panel pour faire garder leurs enfants ?



Lecture : 38% des familles ont comme solution secondaire pour faire garder leurs enfants (parmi les solutions « informelles ») les grands-parents.

En cas de difficultés par rapport aux modes d'accueil collectifs ou choix personnels (deux familles sur trois), la solution secondaire pour une famille sur trois correspond à la garde par les grands-parents, ainsi que par les parents eux-mêmes (qui doivent s'organiser vis-à-vis de leur activité professionnelle) et les amis : une famille sur quatre pour ces deux possibilités.

« Pour assurer l'accueil de leurs jeunes enfants, les parents peuvent en effet recourir à différentes solutions et les combiner éventuellement : des structures collectives comme les crèches, les jardins d'enfants ou des modes d'accueil individuels (comme la garde à domicile et l'assistante maternelle). Ils peuvent aussi mobiliser diverses prises en charge formelles (comme les baby-sitters ou les jeunes filles au pair) ou informelles (grands-parents, voisins, amis)... Le nombre et la situation des familles qui recourent aux différents modes de garde, sans s'en tenir aux estimations globales comptabilisant le nombre de places dans les différentes structures, c'est ce que permet d'appréhender l'enquête « modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 7 ans » menée par la DREES en mai 2002 avec l'appui de la CNAF, du CERC et de l'Insee »¹⁰. A une moindre échelle et mesure, c'est l'objectif de l'enquête menée par l'UDAF de Haute-Savoie.

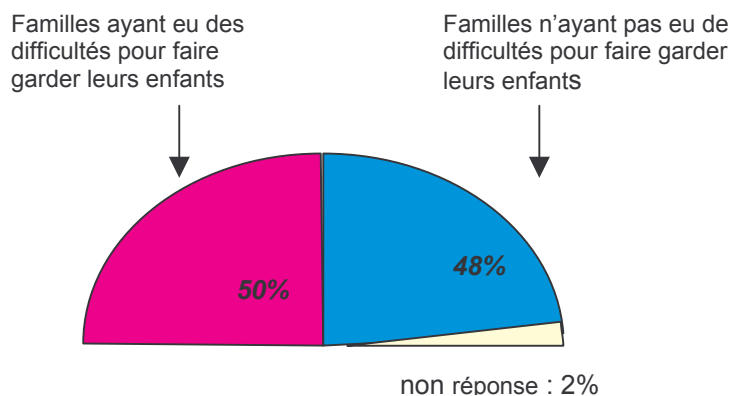
⁸ « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? », Recherches et Prévisions, n°72, Juin 2003, CNAF.

⁹ « Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », Etudes et Résultats, n°235, Avril 2003, DREES.

¹⁰ Idem.

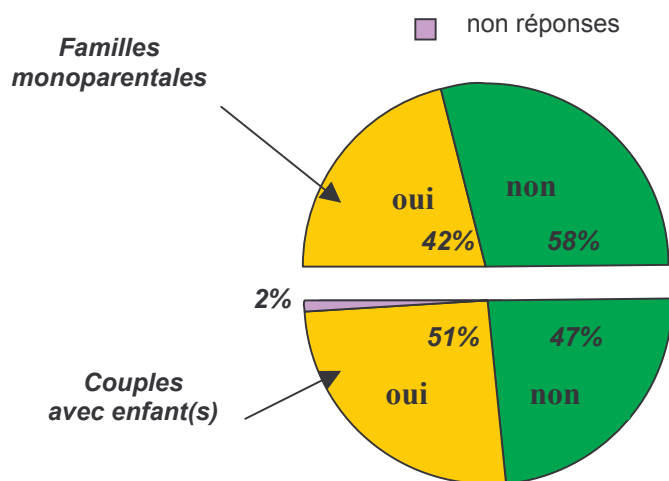
2.13 Des modes de garde connus mais pas toujours accessibles

Graphique 15 Avez-vous rencontré des difficultés pour faire garder vos enfants ?



Faire garder ses enfants n'est pas chose simple : une famille sur deux a en effet eu des difficultés, finalement peu en rapport avec une méconnaissance des différents modes d'accueil. 8% des familles seulement ont eu des difficultés pour connaître les modes d'accueil. (cf graphique 16).

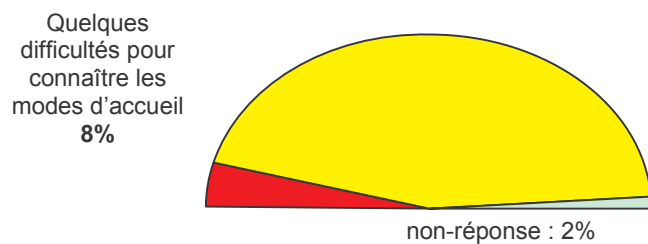
Graphique 15.1 Avez-vous rencontré des difficultés pour faire garder vos enfants ? Distinction selon la situation familiale



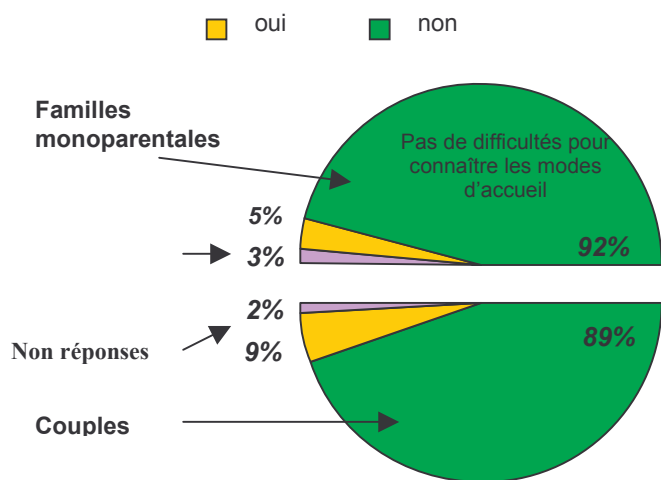
Lecture : 42% des familles monoparentales ont eu des difficultés pour trouver un mode de garde satisfaisant, contre 51% des couples

Les familles habitant en milieu rural sont elles aussi mieux informées et ont peu de difficultés à faire garder leur(s) enfant(s). Toutefois, elles sont plus nombreuses que les familles habitant en milieu urbain à penser que la création d'un centre d'informations est souhaitable (94% contre 89%).

Graphique 16 Avez-vous rencontré des difficultés pour connaître les différents modes d'accueil ?

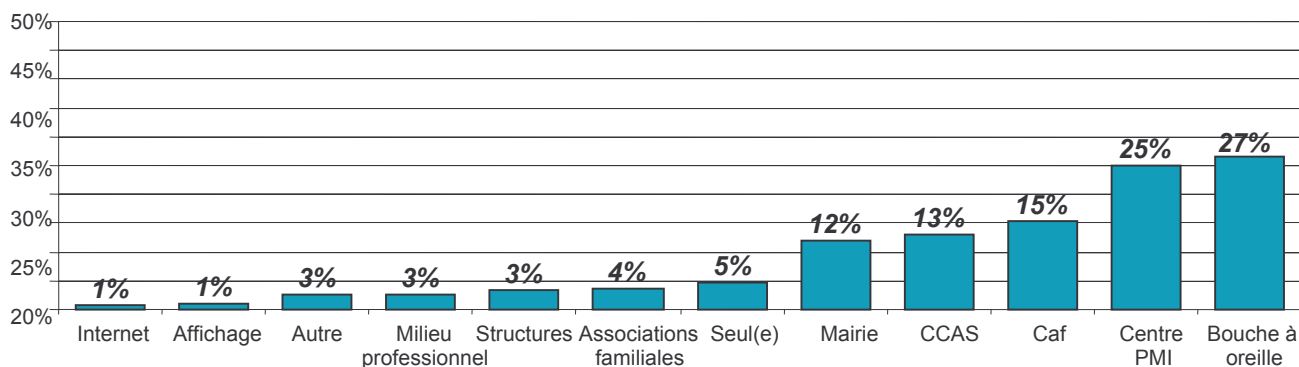


Graphique 16.1 Avez-vous rencontré pour connaître les différents modes d'accueil ? Distinction selon la situation familiale.



Lecture : 92% de familles monoparentales n'ont pas eu de difficultés pour connaître l'offre des modes d'accueil, contre 89% des couples.

Graphique 17. Par quels moyens en avez-vous eu connaissance ?



Lecture : 27% des familles ont eu connaissance de l'offre de modes d'accueil par le « bouche à oreille » et 25% par les centres de PMI.

L'information des différents modes de garde se fait d'abord par le « bouche à oreille » : 1 famille sur quatre, puis par les centres PMI 25% et CAF 15%, ensuite CCAS et mairie 13% et 12 % respectivement.

Malgré le fait que les familles ont relativement eu peu de difficulté à accéder à l'information concernant l'accueil de la petite enfance, il paraît souhaitable pour une très grande majorité (90%) de familles de créer un centre unique d'information regroupant l'ensemble des adresses et démarches à effectuer. D'ailleurs, c'est ce que les familles ont clairement exprimé (réponses à la question ouverte) : « manque d'informations centralisées, regroupées », « peu de renseignements sur l'ensemble des modes d'accueil proposés ».

L'ordre des moyens de connaissance des différents modes de garde reste quasiment inchangé lorsqu'on introduit une distinction de situation familiale.

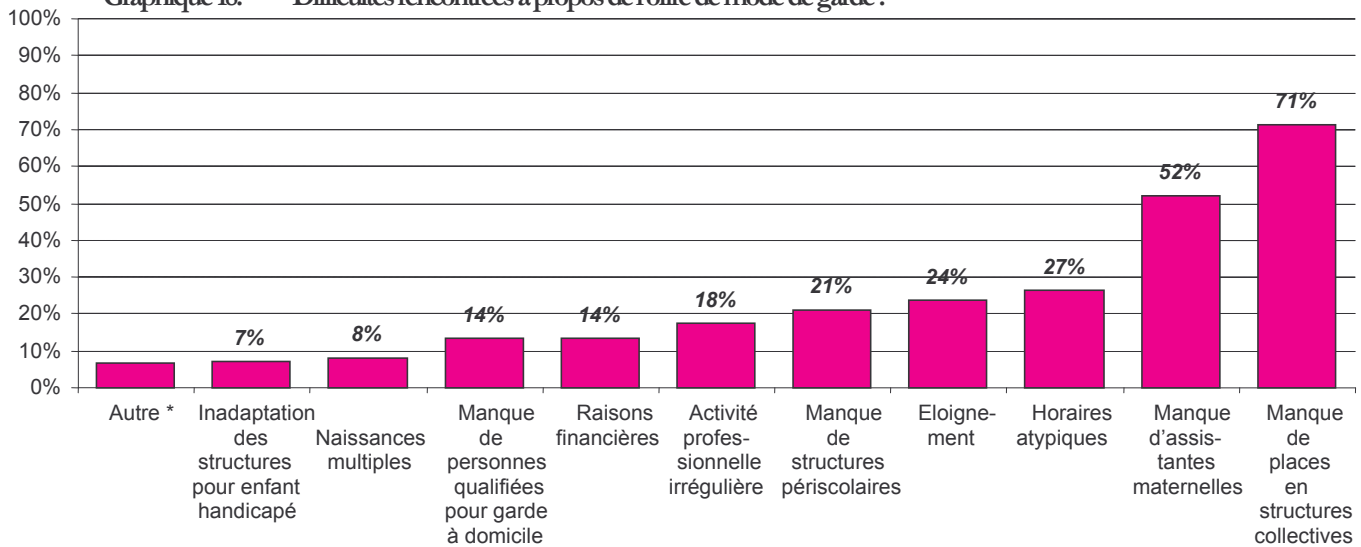
Toutefois, **les familles monoparentales se distinguent des couples** car elles sont beaucoup plus nombreuses à s'être informées par les organismes tels que Caf, sécurité sociale, pôle médico-social et par le « bouche à oreille » ou le réseau de connaissances.

De même, lorsqu'on introduit une distinction de zone d'habitation (espace rural et espace urbain), on s'aperçoit que le réseau de connaissances, le « bouche à oreille » est très important dans les moyens d'information des ménages ruraux (47% contre 25% chez les urbains).

Les familles monoparentales semblent être mieux informées et prises en compte par les services proposant un mode d'accueil de la petite enfance. En effet, elles sont davantage que les couples à affirmer ne pas avoir rencontré de difficultés pour connaître les différents modes d'accueil et pour faire garder leur(s) enfant(s). Néanmoins, elles restent très nombreuses à penser qu'il est souhaitable de créer un centre unique d'information : elles sont quand même 84% contre 91% chez les couples.

2.14 Manque de places en structures collectives et d'assistantes maternelles comme principales difficultés

Graphique 18. Difficultés rencontrées à propos de l'offre de mode de garde ?



Lecture : 71% des familles ont été contraintes dans leur façon de faire garder leurs enfants du fait d'un manque de places dans les structures collectives.

(*): autre : Pas de difficultés rencontrées à propos de l'offre de mode de garde.

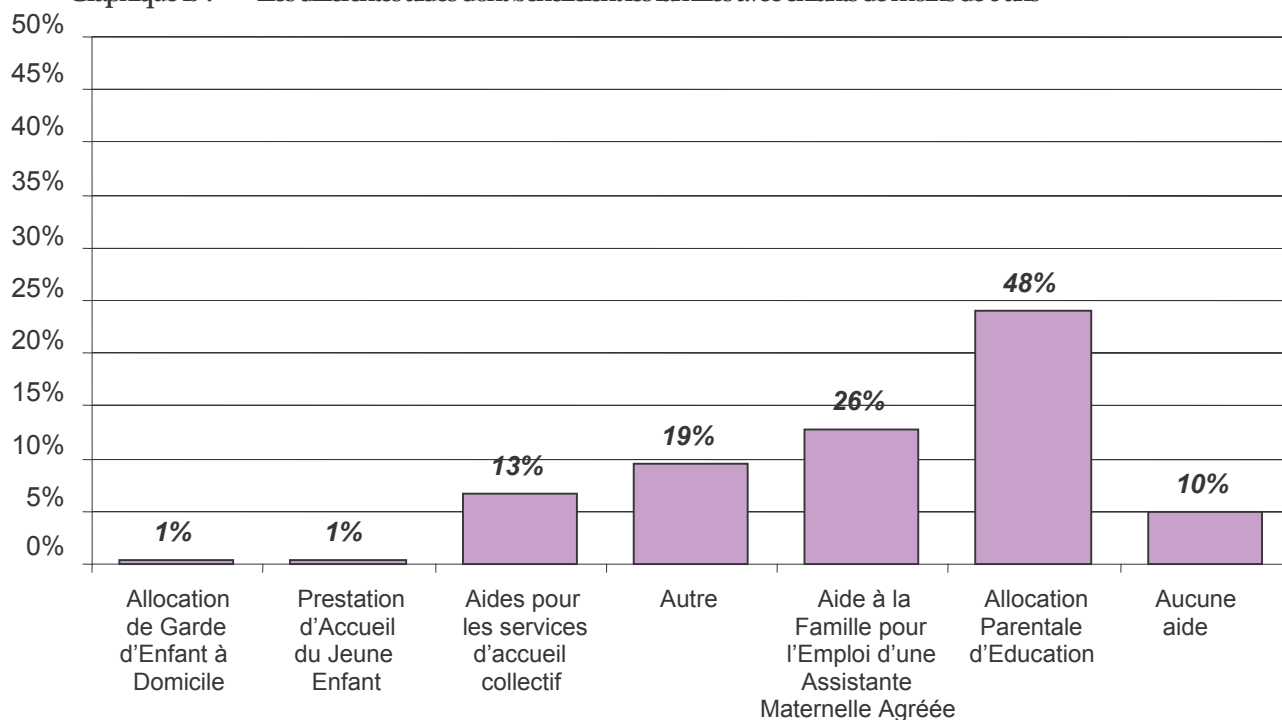
Plus de deux familles sur trois invoquent le manque de places en structures collectives et plus d'une sur deux le manque d'assistante maternelle comme difficultés principales rencontrées dans l'offre d'accueil de la petite enfance.

On peut ajouter l'aspect financier qui peut en effet être une contrainte. C'est d'ailleurs un point qui est nettement ressorti dans le graphique 13 « *raisons d'insatisfaction invoquées par les familles concernant les différents mode d'accueil* ».

3. Concilier vie familiale et vie professionnelle : quelles prestations et quels services en faveur des familles ?

3.1 Les enfants de deux familles de Haute-Savoie sur cinq sont gardés par leurs parents

Graphique 19. Les différentes aides dont bénéficient les familles avec enfants de moins de 6 ans



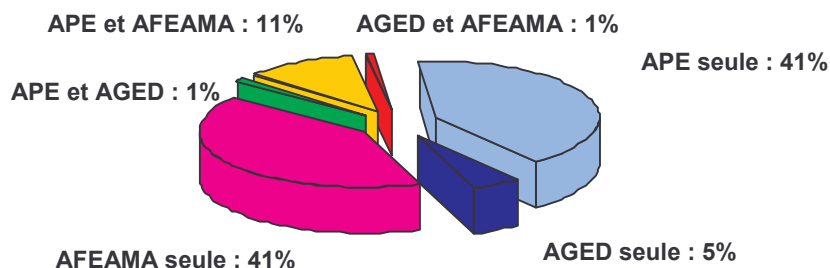
Lecture : sur 264 familles avec enfants de moins de 6 ans, 10% ne bénéficient d'aucune aide.

85% des familles de Haute-Savoie interrogées, ont au moins un enfant de moins de six ans résidant au foyer. Parmi celles-ci, 10% affirment ne bénéficier d'aucune aide, 48% disent percevoir l'Allocation Parentale d'Education (APE), 26% l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA), 1% l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED) et 1% la récente Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). Par ailleurs, 13% bénéficient d'une aide pour les services d'accueil collectif.

« Fin 2000, en France métropolitaine et dans le cadre du régime général des CAF, 487500 familles bénéficient de l'Ape, 544300 de l'Afeama et 60500 de l'Aged. En tenant compte des situations de cumul, on estime à environ un million le nombre de familles bénéficiaires pour le mois de décembre 2000. Les situations de cumul sont un peu plus fréquentes sur une année, les familles pouvant avoir recours à divers modes de garde et donc bénéficier de prestations différentes selon les mois. Ainsi, 11% des familles bénéficiaires de prestation de garde d'enfant en décembre 2000 ont perçu au moins une fois l'Ape et une fois l'Afeama au cours de l'année 2000, 1% l'Ape et l'Aged, 1% l'Aged et l'Afeama »¹¹.

¹¹ « Les bénéficiaires de l'APE, de l'AGED et de l'AFEAMA », Etudes et Résultats, n°217, Février 2003, DREES

Graphique 20. Le cumul des prestations de garde d'enfant sur l'année 2000

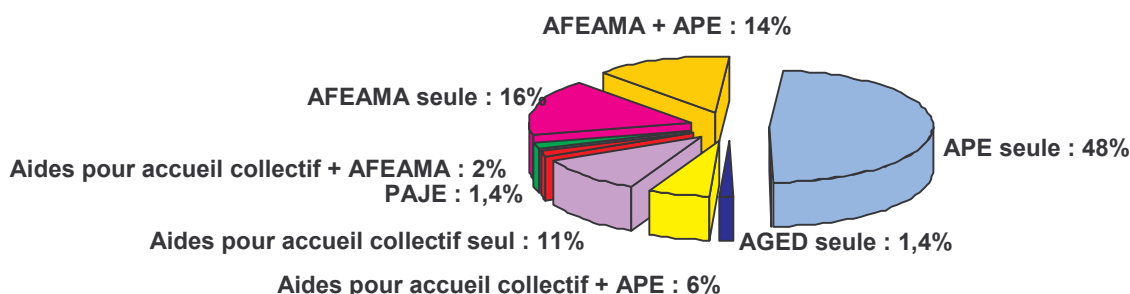


Champ : familles bénéficiaires de prestation de garde d'enfant au 31 décembre 2000, régime général des CAF, France.

Source : CNAF, échantillon national des allocataires 2000.

En Haute-Savoie, 14% des familles ayant bénéficié d'une aide ont perçu l'Ape et l'Afeama, 2% l'Afeama et une aide pour les services d'accueil collectif, 6% l'Ape et une aide pour les services d'accueil collectif. Ces chiffres sont données à titre informatif mais avec quelques limites.

Graphique 21. Le cumul des prestations de garde d'enfant en Haute-Savoie



Lecture : 14% des familles de Haute-Savoie bénéficient d'une Allocation Parentale d'Education et de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée.

3.2 Des modes de garde qui coûtent de 20 à 1 000 euros par mois

« En 1997, les ménages avec enfants entre un et trois ans qui ont recours à une aide rémunérée dépensent en moyenne 2100€ pour l'année pour faire garder leurs enfants, une fois déduites les aides directement perçues (Afeama, Aged, aides de l'employeur) et les prises en charge partielles de cotisations sociales mais avant prise en compte des éventuelles réductions d'impôt. Malgré ces aides, les coûts de garde d'enfants représentent 4,5% des revenus des ménages. Malgré les différentes réformes de l'Aged, de l'Afeama et du financement des crèches au cours des dix dernières années, la liberté de choix du mode d'accueil est liée à l'existence même du mode d'accueil souhaité par les parents et aux niveaux de revenus de ces derniers »¹².

Il est possible d'estimer le coût moyen annuel pour les familles qui recourent à un mode de garde pour leurs enfants. C'est la moyenne du montant mensuel des frais de garde restant à la charge des familles après prestations versées par la CAF (question 12). 120 familles ont déclaré un montant allant de 20€ à 1000€, ce qui fait une moyenne mensuelle de 226€, soit 2700€ pour l'année, ce qui place les familles de Haute-Savoie devant l'ensemble des Français. Mais on connaît les disparités géographiques. D'ailleurs il est précisé dans l'article « ces dépenses sont fortement dispersées : 40% des ménages versent moins de 1000€ par an à un service d'aide rémunérée (garde hors du domicile parental ou emploi d'un salarié à domicile) ; 25% dépensent entre 1000€ et 2000€ et près de 10% plus de 5000€ par an »¹³. Egalement, selon le mode de garde principal utilisé, par exemple pour les assistantes maternelles, on peut constater des variations géographiques. « Ceci découle en partie du fait que la fixation de la rémunération de l'assistante maternelle se fait de gré à gré avec les parents, à partir d'un plancher fixé par la loi, conférant ainsi une marge de négociation. Par conséquent, le montant de la rémunération est sensible à des critères tels que le coût du logement, le déséquilibre entre l'offre et la demande de modes de garde, la réputation de l'assistante maternelle et sa disponibilité en dehors des horaires standards »¹⁴.

¹² « L'accueil des jeunes enfants en France. Etat des lieux et pistes d'amélioration », F. Leprince, rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, 2003

¹³ Idem

¹⁴ « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? », Recherches et Prévisions, n°72, Juin 2003, CNAF

3.3 Des modes de garde plus ou moins onéreux

Tableau 8. Montant moyen mensuel des frais de garde restant à la charge des familles après versement des prestations et en fonction du mode de garde principalement utilisé

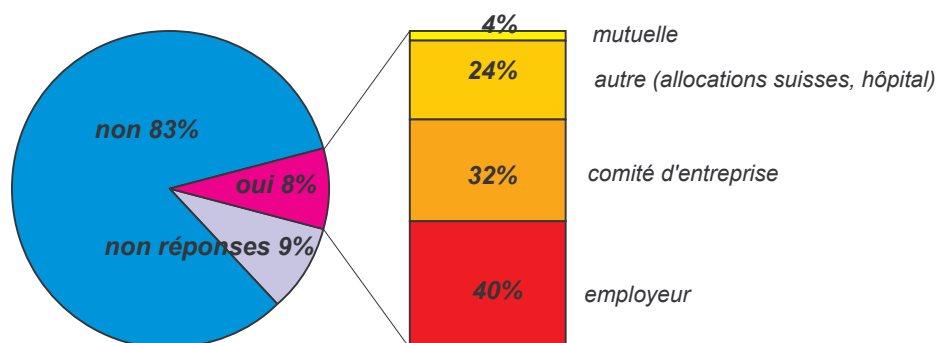
	Familles de Haute-Savoie	Données CNAF 2000
garde par les grands-parents	7€	178€
autre	32€	259€
parent au domicile	60€	181€
assistante maternelle	166€	332€
halte-garderie	235€	122€
crèche familiale et parentale	280€	238€
crèche collective	285€	268€
garde par une personne tierce	513€	630€
		Source : Enquête sur la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, Cnaf 2000. Champ : Familles où la mère a un emploi et dont le benjamin n'est pas inscrit à l'école maternelle.

Lecture : Pour l'ensemble français, la garde par une personne tierce a un coût moyen mensuel de 630 euros contre 513 euros pour les familles de Haute-Savoie.

Le tableau ci-dessus doit servir d'ordre de grandeur, et non pas être utilisé comme données précises (en tout cas pour l'échantillon interrogé). Ainsi, on se rend compte – en Haute-Savoie comme pour l'ensemble des Français – que la garde par une personne tierce a un coût beaucoup plus important que les autres modes de garde. La halte-garderie et l'assistante maternelle opposent les familles de Haute-Savoie et l'ensemble des Français. Pour ces derniers, le montant mensuel pour le recours à une assistante maternelle est de 332€ et il se place juste derrière la garde par une personne tierce, alors que le recours à la halte-garderie présente le montant le moins élevé. En Haute-Savoie, le recours à une assistante maternelle est le moyen de garde le moins onéreux (en dehors de la garde par les grands-parents ou les parents), avant la halte-garderie.

3.4 Moins d'une famille sur dix bénéficie d'une aide supplémentaire pour la garde des enfants

Graphique 22. Aide supplémentaire pour la garde des enfants et origine



Lecture : 8% des familles interrogées perçoivent une aide supplémentaire pour faire garder leurs enfants et pour 40% d'entre elles, cette aide est accordée par l'employeur.

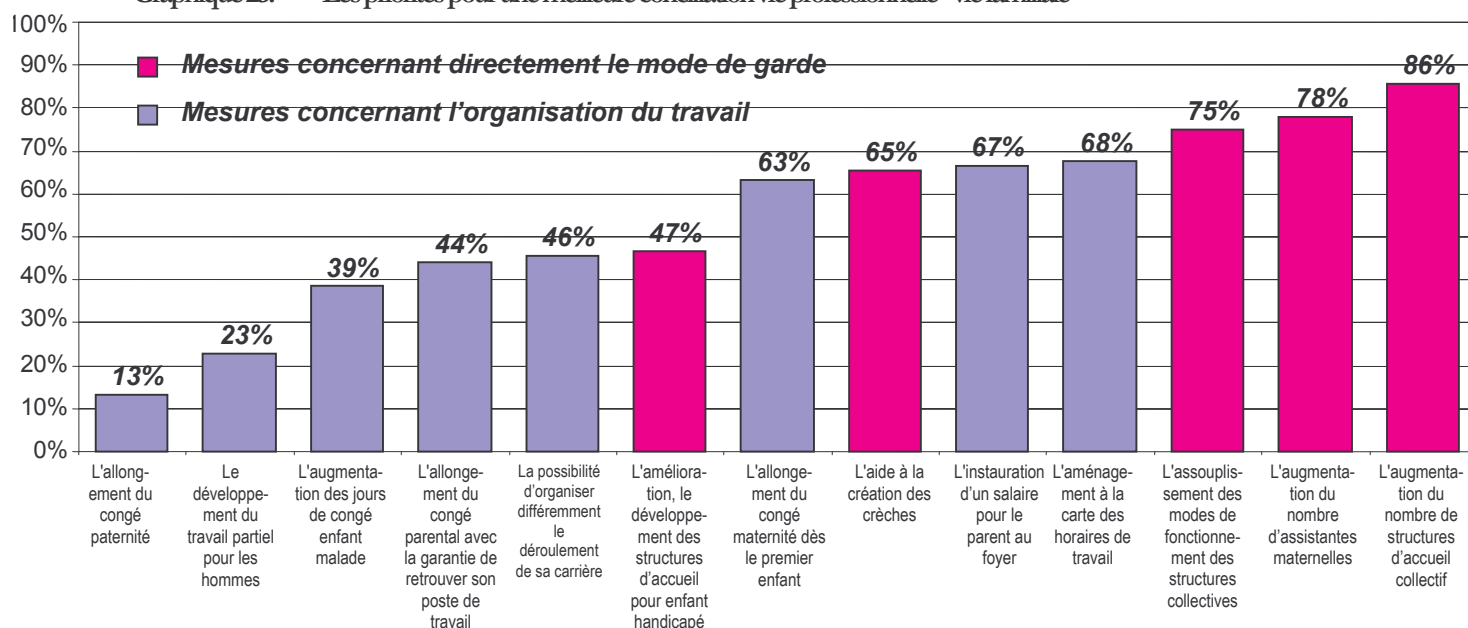
« En France, c'est d'abord de l'Etat et des pouvoirs publics que l'aide aux familles est attendue. Par conséquent, les attentes vis-à-vis des employeurs, comme vis-à-vis de la société civile sont plus nuancées. D'un côté, on attend que l'entreprise soit « compréhensive » vis-à-vis des contraintes familiales des salariés et facilite l'articulation entre vie professionnelle et vie privée. De l'autre, s'exprime une méfiance envers l'entreprise et le contrôle social qu'elle pourrait exercer sur la famille et la vie privée des salariés. Les attentes vis-à-vis des entreprises sont plutôt exprimées en termes de conditions de travail faites aux salariés, en termes de temps de travail et d'organisation des horaires, autant de conditions qui influent sur la vie familiale et peuvent la rendre difficile »¹⁵.

En Haute-Savoie, 8% des familles interrogées bénéficient d'une aide supplémentaire pour la garde de leurs enfants, pour la grande majorité provenant de l'employeur. Le montant moyen de cette aide supplémentaire est de 130€.

¹⁵ « Opinions, attitudes et aspirations des familles vis-à-vis de la politique familiale en France », rapport de recherche, janvier 2003

3.5 La priorité pour des mesures concernant l'offre d'accueil

Graphique 23. Les priorités pour une meilleure conciliation vie professionnelle - vie familiale



Lecture : 65% des familles interrogées choisissent « l'aide à la création des crèches » comme priorité et 63% « l'allongement du congé maternité dès le premier enfant ».

Les familles de Haute-Savoie suivent apparemment la même tendance que l'ensemble des Français, c'est-à-dire que leurs attentes se portent d'abord sur des mesures qui concernent l'offre de modes d'accueil et de garde. Dans le graphique ci-dessus, on a volontairement juxtaposé les mesures concernant l'organisation du travail et celles concernant les modes de garde afin de souligner celles qui sont mis en priorité par les familles.

Parmi les treize propositions, sept emportent la majorité des voix des familles. Les trois premières propositions sont des mesures concernant les modes de garde, plus de trois familles sur quatre les ont choisies. Il s'agit de :

- l'augmentation du nombre de crèches, haltes-garderies, accueil périscolaire,
- l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles,
- l'assouplissement des modes de fonctionnement des crèches et haltes-garderies.

Ensuite, les quatre mesures concernant le travail, sont pour deux familles sur trois :

- l'aménagement à la carte des horaires de travail,
- l'instauration d'un salaire pour le parent au foyer,
- l'allongement du congé de maternité dès le premier enfant,
- l'allongement du congé parental avec la garantie de retrouver un emploi.

3.6 Les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics : augmentation des structures collectives et compensation de la réduction d'activité

« Qu'attendent les Français en matière d'aides aux parents d'un jeune enfant ? Ils souhaitent avant tout des aides financières permettant l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents : 32% des choix. L'attente d'aides financières visant à compenser une réduction du temps de travail (de l'un ou de deux parents) n'arrive pas très loin derrière (27%). Ainsi, au total, 59% des préférences visent des prestations permettant d'aménager le temps de travail des parents. Ensuite seulement, les enquêtés préconisent des aides facilitant le recours aux modes d'accueil. L'accent est d'abord mis sur les modes d'accueil collectifs type crèche ou halte-garderie ; puis sur les aides pour la garde à domicile (13% des choix) ; enfin les aides pour les assistantes maternelles (8%). On retrouve ces données dans le tableau 9, dans lequel on a distingué l'ensemble de la population de celle qui a un enfant âgé de moins de 6 ans. Les parents d'un jeune enfant privilégient également les aides permettant aux parents de prendre directement en charge l'enfant (62%), plutôt que des aides facilitant une garde extérieure. Parmi les solutions d'accueil, les modes collectifs ont leur préférence (15%) mais, cette fois-ci, devant de très peu les aides financières pour la garde des enfants à domicile (14%) et celles permettant de recourir à une assistante maternelle (10%) »¹⁶.

Tableau 9. Les types d'aide ou services, permettant aux parents de faire garder leurs enfants, devant être renforcés par les pouvoirs publics (deux réponses possibles)

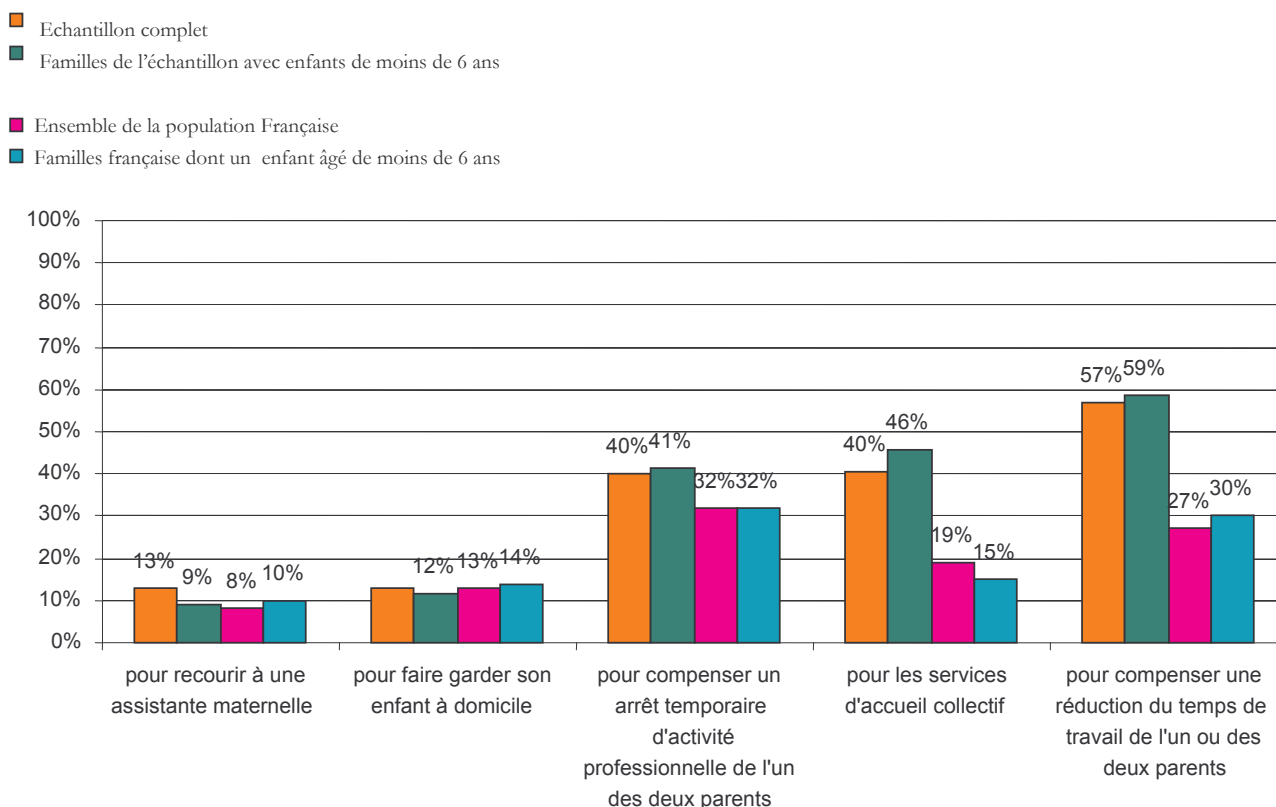
	Echantillon UDAF complet	Familles de l'échantillon avec un enfant de moins de 6 ans	ensemble de la population française	Population française ayant un enfant âgé de moins de 6 ans
Autre	2%	2%	2%	0%
pour les parents d'enfant handicapé ou malade chronique	22%	19%	0%	0%
pour recourir à une assistante maternelle	13%	9%	8%	10%
pour faire garder son enfant à domicile	13%	12%	13%	14%
pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents	40%	41%	32%	32%
pour les services d'accueil collectif	40%	46%	19%	15%
pour compenser une réduction du temps de travail de l'un ou des deux parents	57%	59%	27%	30%
Total répondants	100%	100%	100%	100%
			Source : Crédoc, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 2003. (1 seul choix de réponse possible)	

Lecture : 57% des familles interrogées en Haute-Savoie pensent que les aides pour compenser une réduction du temps de travail doivent être renforcées, contre 27% pour l'ensemble de la population française ; et 59% des familles avec enfants de moins de 6 ans en Haute-Savoie contre 30% de la population ayant un enfant âgé de moins de 6 ans.

Concernant les aides pour le recours à une assistante maternelle et celles pour faire garder ses enfants à domicile, les tendances observées sont à peu près identiques entre l'ensemble de la population française et l'échantillon haut savoyard. Les familles sont peu nombreuses à penser que ces mesures doivent être renforcées (9% à 13%). Elles sont un peu plus nombreuses en Haute-Savoie que dans l'ensemble français à penser qu'il faudrait une aide pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle (40% contre 32%). Enfin, les familles de Haute-Savoie sont beaucoup plus nombreuses à penser que les aides doivent être prioritairement renforcées pour les services d'accueil collectif et surtout pour compenser une réduction du temps de travail (plus de 57% contre plus de 27%).

¹⁶ « Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants. Données Crédoc 2003 », l'essentiel, n°11, avril 2003, CNAF

Graphique 24. Les types d'aide ou services, permettant aux parents de faire garder leurs enfants, devant être renforcés par les pouvoirs publics



3.7 Une priorisation difficile entre les mesures pour une meilleure organisation du travail et celles pour une meilleure offre

Entre le paragraphe ci-dessus et le paragraphe précédent, on a l'impression que les familles de Haute-Savoie ont du mal à définir une vraie priorité dans les modes de conciliation vie professionnelle et vie familiale : des aides pour une meilleure organisation du travail ou des aides pour une meilleure offre d'accueil et de garde ? Dans un système français relativement « privilégié », peut-être n'y a-t-il pas de points qui méritent davantage d'attention par les pouvoirs publics que d'autres. « Souvent les personnes interrogées n'imaginent pas que ces mesures pourraient ne pas exister ».

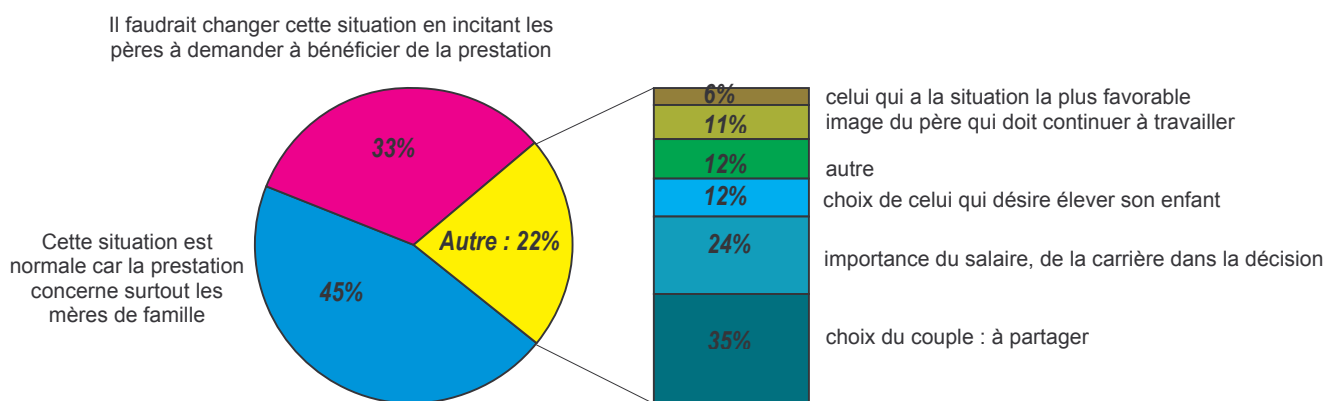
« Dans l'ensemble, les familles utilisent de façon assez optimale tous les dispositifs et toutes les prestations auxquelles elles ont droit. Ce qui ressort concerne plutôt l'insuffisance du nombre de crèche et des formes de garde collective pour les jeunes enfants, [...] leur manque de flexibilité, leur extension, leur réaménagement. Les parents qui réussissent à obtenir une place expriment leur satisfaction et leur désir que les pouvoirs publics développent ce mode d'accueil des jeunes enfants. [...] Les personnes interrogées témoignent d'une bonne connaissance des mesures de politique familiale. Cette connaissance est d'autant plus précise que ces personnes sont directement concernées par les mesures. Les jeunes ménages connaissent bien les prestations auxquelles ils ont droit, mais connaissent moins bien les prestations auxquelles ils ne peuvent prétendre. Toutefois, la plupart des personnes ont une représentation très abstraite des notions d'« Etat » ou de « pouvoirs publics ». Pour elles, la politique familiale recouvre essentiellement deux choses : les allocations familiales et les équipements pour la garde des enfants, et la politique familiale est identifiée aux Caisses d'Allocations Familiales qui est l'interlocuteur direct des familles. Par ailleurs, les familles ont tendance à ignorer les prestations indirectes qu'elles reçoivent et ne pensent pas à mentionner les déductions fiscales ou même les prestations allouées pour couvrir en partie leurs frais de garde »¹⁷.

¹⁷ « Opinions, attitudes et aspirations des familles vis-à-vis de la politique familiale en France », rapport de recherche, janvier 2003

3.8 Une famille sur trois pense que la société doit inciter les hommes à prendre davantage de temps avec leurs enfants

« Pour l'Union européenne, le congé parental est apparu comme une mesure visant à promouvoir l'égalité des sexes par un soutien apporté aux parents en activité. Le préambule de la directive de 1996 a pour objectif d'« établir des conditions minimales pour le respect du congé parental et de l'arrêt professionnel, pour raisons de force majeure, pour une meilleure conciliation des responsabilités professionnelles et familiales ainsi que pour une promotion du traitement équitable des hommes et des femmes ». Alors que le congé de maternité se destine fondamentalement à la santé de la mère et de l'enfant, le congé parental est censé permettre aux parents de disposer de plus de temps pour s'occuper des enfants, sans avoir à quitter leur emploi. Par conséquent, un critère essentiel du congé parental est d'être accessible aux hommes et aux femmes de manière égale. Afin de mettre en avant cette dimension égalitaire, la directive exige que le congé soit un droit individuel non transférable plutôt qu'un droit familial susceptible de division entre les parents. Décrit en ce sens, le congé parental offre aux hommes l'opportunité d'une plus grande participation à l'éducation de leurs enfants. Comment se fait-il alors que des doutes émergent autour de cette mesure ? Mis en place dans des conditions d'inégalité réelles au domicile, sur le lieu de travail ou dans la société en général, le congé parental pourrait en effet bien jouer en défaveur plutôt qu'en faveur de l'égalité des sexes. Si les hommes gagnent plus que les femmes, si le lieu de travail exige que les femmes doivent s'occuper des enfants, si la société ne propose pas de services pour les enfants et ne prend pas de mesures pour encourager les hommes à prendre leurs responsabilités, alors le congé parental ne sera utilisé que par des femmes, avec les conséquences que l'on connaît. L'écart entre les sexes s'élargira à la fois dans l'emploi et à domicile. Le congé parental est par conséquent beaucoup plus efficace dans la promotion de l'égalité des sexes lorsque d'autres facteurs poussent déjà à l'égalité »¹⁸.

Graphique 25. Environ 99 % des bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education sont les mères ? Quelle est votre opinion ?



Lecture : 33% des familles de Haute-Savoie ont opté pour un changement de situation ; 22% ont une autre opinion, dont 35% pensent que c'est un choix à partager dans le couple.

Une famille de Haute-Savoie sur trois pense qu'en effet, la société devrait prendre des mesures pour encourager les hommes à prendre leurs responsabilités vis-à-vis de leur(s) enfant(s). Parmi les 45% de familles qui pensent que la « situation est normale car la prestation concerne surtout les mères de famille », faut-il voir un manque d'information sur des prestations qui sont ouvertes à tous ? Ou bien faut-il y voir une population encore marquée par la distinction sexuée des tâches familiales ?

Parmi les 22% d'autres réponses, on retrouve les différents déterminants de l'utilisation du congé parental, souligné dans l'extrait suivant, c'est-à-dire :

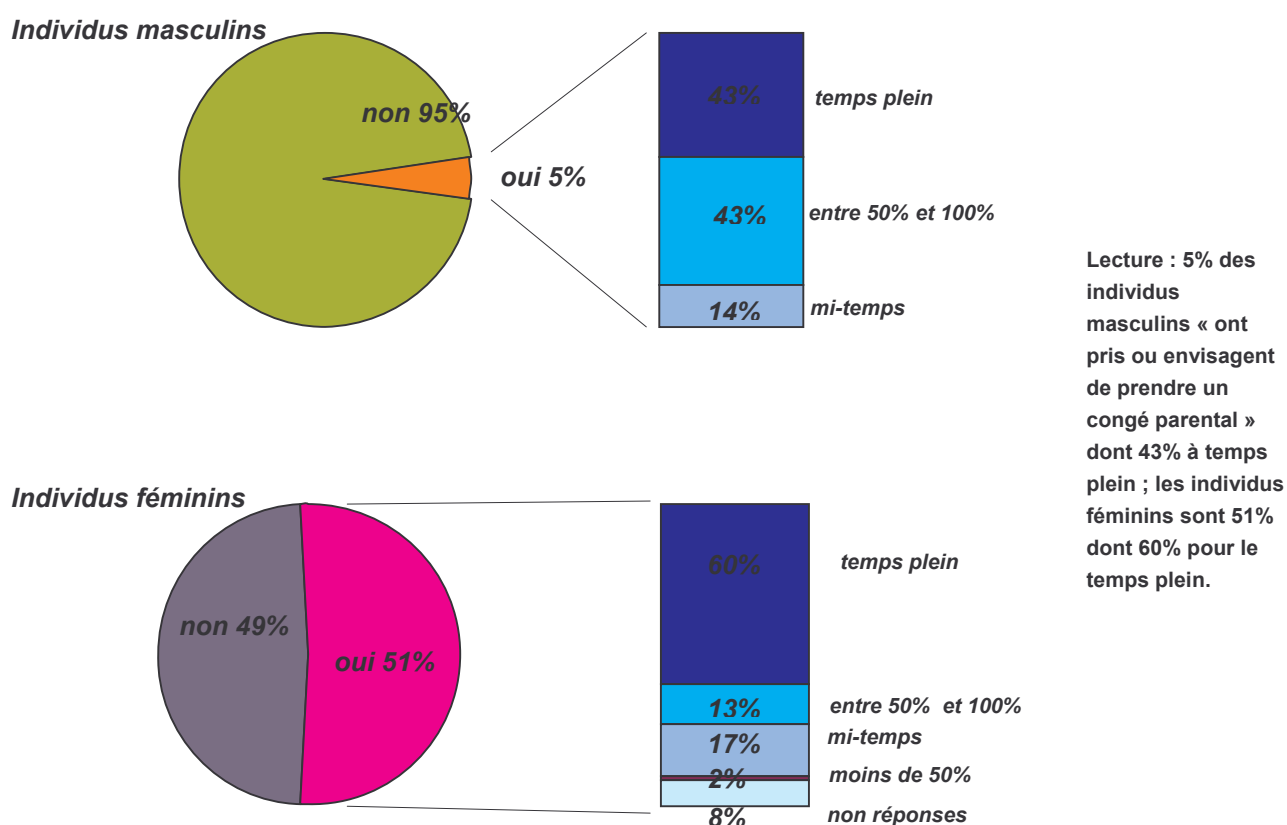
- le niveau d'étude et le type d'emploi ⇔ « celui qui a la situation la plus favorable », « importance du salaire et de la carrière dans la décision »,
- la culture de l'entreprise : ⇔ « image du père qui doit continuer à travailler ».

¹⁸ « Le congé parental : pour ou contre l'égalité des sexes ? Informations Sociales, n°102, Politiques familiales en Europe.

3.9 Le sexe, le niveau d'étude, le type d'emploi et la culture d'entreprise comme déterminants de l'utilisation de l'allocation parentale d'éducation et du congé parental

« Le taux d'utilisation du congé est profondément **déterminé selon le sexe**. Il est utilisé de manière disproportionnée par les femmes (plus de 95 % des utilisateurs). La principale exception en Europe reste la Suède, où 70% des pères prennent un congé, même s'ils ne prennent encore que 10% de leurs jours de congé disponibles (Gunnarson, Korpi et Nordenstam, 1999). Aussi, les parents ont plus de réticence à prendre un congé parental si celui-ci n'est pas indemnisé ou si le taux fixe d'indemnisation reste très modeste. Ceci s'applique peut-être encore plus aux pères qu'aux mères, puisque les hommes continuent à gagner plus que leur partenaire. Dans ces cas, lorsque les pères prennent un congé sans compensation du salaire perdu, les revenus familiaux chutent plus que si la mère est seule à prendre un congé. **Le niveau d'études et le type d'emploi** sont déterminants dans les revenus des actifs. L'égalité dans le congé éducatif parental est d'autant plus assurée que la mère se trouve préalablement dans un schéma d'égalité professionnelle identique et de lien fort au marché du travail. L'utilisation du congé est influencée par d'autres facteurs plus normatifs. **La culture du lieu de travail** dans son ensemble se révèle logiquement fort importante. Les parents, et peut-être les hommes plus que les femmes, peuvent anticiper ou vivre l'expérience concrète des réactions négatives de la part de leurs managers ou de leurs collègues. Prendre un congé semble mettre en cause leurs perspectives de carrière (la promotion, par exemple) ou même la constitution de leurs droits de retraite. Au contraire, la culture, la politique et la pratique du lieu de travail peuvent aider activement les employés à assurer leur rôle de parent. Un tel soutien se base sur des fondements idéologiques (aide sociale aux employés, aux enfants et à l'ensemble de la société) et économiques (gains de productivité, loyauté accrue) »¹⁹.

Graphique 26. Avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre un congé parental d'éducation ? Si oui, à quel taux ?



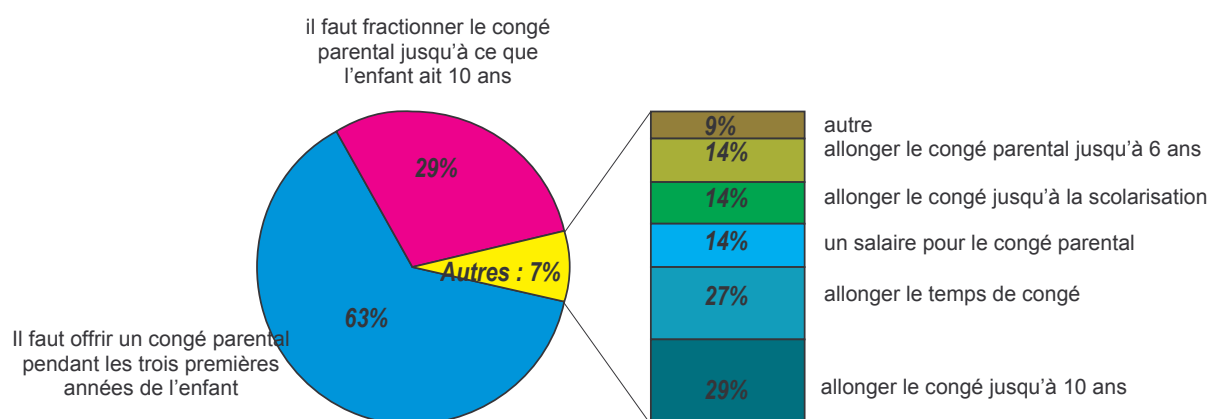
La distinction sexuée dans l'utilisation du congé parental reste marquée en Haute-Savoie, où à la question « Avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre un congé parental d'éducation ? » 5% des hommes ont répondu « oui » contre 51% des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à envisager un congé parental à temps plein (60%) que les hommes (43%). La durée moyenne envisagée pour ce congé parental est de deux ans et demi autant pour les hommes que pour les femmes.

¹⁹ « Le congé parental : pour ou contre l'égalité des sexes ? Informations Sociales, n°102, Politiques familiales en Europe.

3.10 La flexibilité du congé parental : une proposition qui intéresse beaucoup les parents

« Comment établir le congé de manière à ce qu'il promeuve et encourage une participation accrue des hommes dans l'éducation des enfants ? Nous suggérons plusieurs conditions préalables. D'abord, **les parents qui prennent un congé devraient recevoir une indemnité la plus proche possible de leur salaire**, afin que le congé parental ne signifie pas une sanction financière significative. Dans la plupart des cas, puisque les hommes continuent à gagner plus que leurs partenaires, des congés non indemnisés ou sous-indemnisés renforcent les réticences des pères à prendre un congé. Les conditions du congé (durée ou indemnisation) peuvent aussi être revalorisées quand les deux parents prennent un congé parental et peuvent être accompagnées de mesures attractives qui soulignent ses avantages potentiels pour les hommes et les enfants. Enfin, **le congé peut être rendu flexible dans la manière et le moment où il peut être pris**, par exemple par des options à temps partiel ou la possibilité de prendre **un congé par partie, plutôt que d'un seul tenant, et sur plusieurs années**. La première chose à préciser est que ces conditions devraient avantager autant les femmes que les hommes »²⁰.

Graphique 27. Quant au congé parental, avec quelles propositions êtes-vous le plus en accord ?



Lecture : 29% des familles de Haute-Savoie ont opté pour le fractionnement du congé parental jusqu'aux 10 ans de l'enfant ; 7% ont fait d'autres propositions dont 14% ont proposé d'allonger le congé jusqu'à l'âge de 6 ans.

La flexibilité du congé parental est une proposition qui intéresse une famille sur trois. En recoupant cette information avec celle obtenue plus haut à la question « Avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre un congé parental d'éducation ? », on constate que 155 hommes et femmes de l'échantillon ont pris ou envisagent de prendre un congé parental et parmi eux 43% sont pour une flexibilité du cadre du congé parental : « fractionnement » ou « allongement du congé » jusqu'à ce que l'enfant soit « scolarisé » ou ait « 6 ans » ou « 10 ans » sont les réponses faites par ces familles.

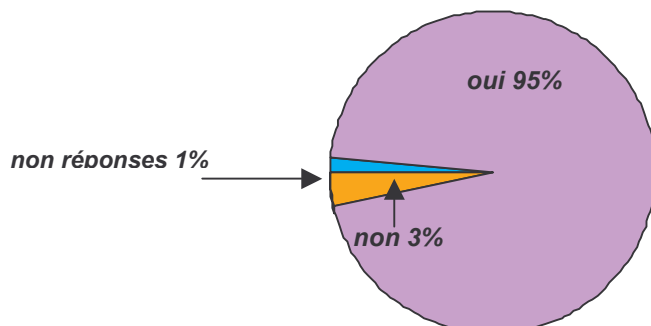
« De nombreuses propositions à la fois sur la structure du congé parental lui-même, sur les attitudes et pratiques du lieu de travail et plus largement de la société sont possibles pour promouvoir une véritable égalité entre les sexes. Dans l'ensemble, les recherches récentes montrent que l'utilisation du congé par les mères et les pères devrait augmenter si les efforts des politiques établies par les autorités publiques et les entreprises sont cohérents et durables. Cependant, pour atteindre une plus grande égalité entre les hommes et les femmes au plan domestique et professionnel, la première condition indispensable reste une volonté politique et sociétale plus large partagée par le gouvernement, les partenaires sociaux et la société civile. En Suède, le développement d'un système de congé parental solide qui engage réellement les pères, (unique dans l'Union européenne), est le résultat d'un engagement politique et social soutenu pour réaliser certains objectifs, y compris celui de l'égalité des sexes pour l'éducation des enfants et sur le lieu de travail. Ainsi, le congé parental doit être considéré non comme un facteur principal de changement, mais comme un effet des priorités et des valeurs d'une société - un indicateur du sens dans lequel le vent souffle »²¹.

²⁰ « Le congé parental : pour ou contre l'égalité des sexes ? Informations Sociales, n°102, Politiques familiales en Europe.

²¹ Idem.

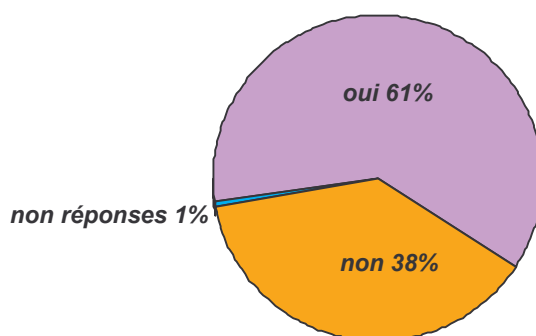
3.11 La nouvelle « Prestation d'Accueil du Jeune Enfant » : un dispositif qui devrait satisfaire les futurs parents

Graphique 28. Etes-vous favorable à l'attribution de la PAJE dès le premier enfant, jusqu'à ses trois ans ?



Depuis Janvier 2004, la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est entrée en vigueur et modifie le cadre des prestations allouées, pour la naissance puis pour le choix du mode de garde du ou des enfant(s). Le bénéficiaire de la PAJE intervient dès le premier enfant sous la forme d'une prime à la naissance ou à l'adoption et en allocation de base jusqu'au trois ans de l'enfant. En Haute-Savoie, 95% des familles sont favorables à cette mesure.

Graphique 29. Etes-vous favorable à l'attribution de l'APE sans condition de travail ?



Par contre, les familles de Haute-Savoie ne sont plus que 61% à être favorables à l'attribution de la PAJE sans condition de travail. Le dispositif de la PAJE ne va pas jusque-là, le complément « retrait d'activité » allège le nombre d'années d'activité professionnelle : la condition d'activité préalable est fixée à deux ans dans les deux dernières années pour le premier enfant, deux ans dans les quatre dernières années (au lieu de cinq) pour deux enfants et deux ans dans les cinq dernières années (au lieu de dix) pour trois enfants.

constats et propositions

Quel mode de garde idéal ? :

Les crèches collectives et les assistantes maternelles arrivent en tête du choix des familles suivies de près par les haltes-garderies. Les couples choisissent plutôt les assistantes maternelles alors que les familles monoparentales privilégient les crèches collectives.

66 % des familles vivant en milieu rural ont une préférence nettement marquée pour les assistantes maternelles.

En milieu urbain les familles choisissent en premier les structures d'accueil, crèches et haltes-garderies.

L'offre des modes de garde, crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles, doit donc s'adapter à la composition de la famille et à son lieu de vie ce qui nécessite une diversité et des politiques locales de proximité.

Les modes de garde utilisés :

L'enquête permet de constater l'écart entre le désir des parents et le mode de garde adopté. En effet, si pour les assistantes maternelles l'écart est de l'ordre de 10 points, pour les haltes-garderies il est de 17 points et il atteint 25 points pour les crèches collectives.

Il semble donc nécessaire de poursuivre l'effort entrepris pour former et agréer des assistantes maternelles, mais il est également urgent d'augmenter l'offre des places d'accueil collectif.

Les haltes-garderies doivent pouvoir accueillir plus d'enfants en assouplissant les règles d'admission, notamment pour les familles dont l'un des parents n'exerce pas d'activité professionnelle.

Un accueil de l'enfant sécurisé :

Les familles l'expriment clairement, elles souhaitent pour leur enfant un mode de garde sécurisé.

Si la solution « grands-parents » est écartée pour 28 % des familles interrogées c'est plus pour des raisons de répartition des rôles et de la place des grands-parents auprès de leurs petits enfants que pour des raisons de sécurité.

Par contre les familles rejettent les solutions de garde par une assistante maternelle non agréée et par la garde à domicile par personne rémunérée, pour des raisons de manque de compétences, d'absence de contrôle et de travail au noir.

Ce point confirme le précédent, la collectivité se doit de développer les modes de garde réglementés et contrôlés afin que les familles ne soient pas contraintes d'opter pour des solutions ne garantissant pas la sécurité des enfants.

Améliorer l'image et les conditions d'accueil :

L'analyse des raisons d'insatisfaction des parents est intéressante car elle permet de situer les points négatifs, mais également les représentations que les parents ont des différents modes d'accueil.

La garde à domicile par personne rémunérée présente pour les parents deux obstacles majeurs, l'isolement de l'enfant et le coût élevé, qui de fait limitent le recours à cette solution.

La rigidité des horaires est certainement l'obstacle le plus important pour permettre à toutes les familles de bénéficier des halte-garderies.

Pour les crèches collectives les réactions d'insatisfaction concernent l'aspect sanitaire, les parents pensent que leur enfant risque d'y attraper des « maladies », et sur la surpopulation qui ne permettrait pas un accueil personnalisé.

Il paraît donc important de revoir les conditions d'accueil des enfants dans les structures collectives notamment en ce qui concerne la flexibilité des horaires des haltes-garderies. Un travail de communication doit être effectué afin de rassurer les parents sur la qualité de l'accueil dans les crèches tout en recherchant un accueil plus personnalisé.

Il ressort de l'enquête que les familles sont attirées par le concept de la crèche familiale qui a une bonne image mais qui ne représente que 8 % des modes de garde.

Faire garder son enfant : un parcours du combattant ? :

50% des familles ont rencontré des difficultés pour faire garder leur enfant, 71% des familles interrogées citent le manque de place en structures collectives, 52 % le manque d'assistantes maternelles et 21 % le manque de structures périscolaires. Les problèmes d'éloignements (24%) ou d'horaires atypiques des parents (27%) ont également été évoqués comme les aspects financiers (14%).

89 % ont eu peu de difficultés pour connaître les différents modes de garde proposés, le « bouche à oreille » étant toutefois avec 27 % la principale source d'information.

Les familles ont exprimé à 90 % le manque d'informations centralisées et de renseignements sur l'ensemble des modes de garde proposés.

Il serait souhaitable que les familles puissent trouver en un lieu ressource clairement identifié les informations leur permettant d'obtenir facilement des réponses à leurs problèmes de garde d'enfants.

Mieux concilier vie familiale et vie professionnelle :

Pour les familles interrogées, l'idéal pour accueillir un enfant dans les meilleures conditions possibles serait que l'un des deux parents s'arrête de travailler (38 %) ou que les parents réduisent leur temps de travail (54%). Si un « salaire du parent au foyer » était créé, 64 % des couples qui vivent en milieu urbain choisiraient de ne pas travailler pour élever leur enfant

La demande du mouvement familial d'instaurer un salaire parental ne relève donc pas d'une « utopie associative », mais correspond bien au désir des familles.

Les familles ont cité les mesures suivantes pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle :

- *l'aménagement à la carte des horaires de travail,*
- *l'instauration d'un salaire pour le parent au foyer,*
- *l'allongement du congé de maternité dès le premier enfant,*
- *l'allongement du congé parental avec la garantie de retrouver son emploi...*

Ne pas travailler et faire garder son enfant :

La tendance constatée sur ce point est intéressante car elle donne une autre dimension à la garde d'un enfant.

Pour les personnes ne travaillant pas, faire garder son enfant c'est donner une dimension sociale et éducative à la garde en mettant l'enfant en relation avec d'autres enfants, d'autres adultes. C'est aussi libérer du temps pour soi, pour que le parent ait la possibilité d'une vie sociale en dehors du contexte familial.

Aide à la personne, aide à la structure :

Les familles interrogées ont placé en tête l'aide à la personne (57%) pour compenser une réduction du temps de travail de l'un ou des deux parents, et les aides aux structures (40 %) qui doivent être affectées prioritairement au renforcement des services d'accueil collectif.

Le Congé parental :

L'enquête met en évidence l'aspect féminin du congé parental qui reste très marqué dans notre département puisque 33 % des personnes estiment qu'il faut inciter les pères à bénéficier du congé parental mais seulement 5 % des hommes ont pris ou envisagent de prendre un congé parental.

L'aménagement du congé parental est peut-être la solution pour que les pères s'investissent plus dans l'éducation de leurs enfants en prenant en compte :

- ❖ *l'aspect financier afin que l'indemnité soit la plus proche possible du salaire du parent qui prend le congé,*
- ❖ *l'aspect professionnel pour que la carrière des pères ne soit pas pénalisée par ce temps parental,*
- ❖ *le fractionnement avec une durée modulable, 29 % ont proposé jusqu'aux 10 ans de l'enfant.*

Table des graphiques

Graphique 1. Pour l'équilibre familial et le bien-être des enfants, est-il préférable que	12
Graphique 2. Pour l'équilibre familial et le bien-être des enfants, il est préférable que... Distinction selon la catégorie socioprofessionnelle.....	12
Graphique 3. Si les conditions étaient requises (salaire du parent au foyer) que choisiriez-vous ?.....	13
Graphique 4. Vous êtes parent au foyer, faites-vous garder vos enfants de moins de 3 ans ?.....	14
Graphique 5. Pour quelles raisons faites-vous ou aimeriez-vous faire garder votre ou vos enfant(s) ?	14
Graphique 6. Pour quelles raisons ne faites-vous pas ou n'aimeriez-vous pas faire garder vos enfants ?	15
Graphique 7. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?	16
(deux réponses possibles).....	16
Graphique 8. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?	17
Distinction selon la situation familiale.....	17
Graphique 9. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus bénéfique ?	18
Distinction selon la zone d'habitation.....	18
Graphique 10. Solution principale adoptée pour faire garder leurs enfants ?	19
(*) sur cette question deux choix de réponses possibles. Certaines familles ont estimé qu'un seul mode d'accueil était le plus bénéfique pour les enfants.....	20
Graphique 11. Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît le plus insatisfaisant ?	21
Graphique 12. Modes d'accueil s les plus insatisfaisants ? / Distinction par situation familiale	21
Graphique 13. Raisons d'insatisfaction s invoquées par les familles concernant les différents modes d'accueil ? *	22
Graphique 14. Solution secondaire adoptée par les familles du panel pour faire garder leurs enfants ?	23
Graphique 15. Avez-vous rencontré des difficultés pour faire garder vos enfants ?	24
Graphique 15.1 Avez-vous rencontré des difficultés pour faire garder vos enfants ? Distinction selon la situation familiale	24
Graphique 16. Avez-vous rencontré des difficultés pour connaître les différents modes d'accueil ?	25
Graphique 16.1 Avez-vous rencontré pour connaître les différents modes d'accueil ? Distinction selon la situation familiale.....	25
Graphique 17. Par quels moyens en avez-vous eu connaissance ?	26
Graphique 18. Difficultés rencontrées à propos de l'offre de mode de garde ?	27
Graphique 19. Les différentes aides dont bénéficient les familles avec enfants de moins de 6 ans	29
Graphique 20. Le cumul des prestations de garde d'enfant sur l'année 2000.....	30
Graphique 21. Le cumul des prestations de garde d'enfant en Haute-Savoie.....	30
Graphique 22. Aide supplémentaire pour la garde des enfants et origine	32
Graphique 23. Les priorités pour une meilleure conciliation vie professionnelle - vie familiale	33
Graphique 24. Les types d'aide ou services, permettant aux parents de faire garder leurs enfants, devant être renforcés par les pouvoirs publics	35
Graphique 25. Environ 99 % des bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education sont les mères ? Quelle est votre opinion ?	36
Graphique 26. Avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre un congé parental d'éducation ? Si oui, à quel taux ?	37
Graphique 27. Quant au congé parental, avec quelles propositions êtes-vous le plus en accord ?	38
Graphique 28. Etes-vous favorable à l'attribution de la PAJE dès le premier enfant, jusqu'à ses trois ans ?	39
Graphique 29. Etes-vous favorable à l'attribution de l'APE sans condition de travail ?	39

Table des tableaux

Tableau 1. Composition des familles	7
Tableau 2. Répartition des enfants selon l'âge	8
Tableau 3. Situation familiale et nombre d'enfants	8
Tableau 4. Répartition par âge des familles.....	9
Tableau 5. Répartition par catégorie socioprofessionnelle des familles	9
Tableau 6. Répartition des familles selon le lieu d'habitation.....	10
Tableau 7. Parmi les modes d'accueil qui vous paraissent le plus bénéfique pour vos enfants, quel est celui que vous avez principalement adopté ?.....	20
Tableau 8. Montant moyen mensuel des frais de garde restant à la charge des familles après versement des prestations et en fonction du mode de garde principalement utilisé	31
Tableau 9. Les types d'aide ou services, permettant aux parents de faire garder leurs enfants, devant être renforcés par les pouvoirs publics	34

Bibliographie

CRISTOFARI M.-C., LABARTHE G., Département de la Démographie, Insee, « **Des ménages de plus en plus petits** », INSEE Première, n°789, Juillet 2001.

LETABLIER M.-T., PENNEC S., BÜTTNER O., Centre d'Etudes de l'Emploi, « **Opinions, attitudes et aspirations des familles vis-à-vis de la politique familiale en France** », Rapport de Recherche, n°9, janvier 2003.

FAGNANI J., LETABLIER M.-T., Cnaf, « **Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants** », Recherches et Prévisions, n°72, juin 2003.

DAMON J., CROUTTE P., HATCHUEL G., Cnaf, « **Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants. Données Crédoc 2003** », l'essentiel (publication électronique) n°11, avril 2003.

RUAULT M., DANIEL A., Drees, « **Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002** », Etudes et Résultats, n°235, avril 2003.

DANIEL A., Drees, « **Les bénéficiaires de l'APE, de l'AGED et de l'AFEAMA** », Etudes et Résultats, n°217, février 2003.

LEPRINCE F., « **L'accueil des jeunes enfants en France. Etat des lieux et pistes d'amélioration** », Rapport pour le Haut Conseil de la Population et de la Famille, 2003.

DEVEN F., MOSS P., « **Le congé parental : pour ou contre l'égalité des sexes ?** », Informations Sociales, n°102, Politiques Familiales en Europe, 2002.

Cnaf, Informations sociales, « **modes de garde, modes d'accueil : quelles évolutions ?** », n°103, 2002.

Ash, « **Les modes d'accueil des jeunes enfants** », supplément au n°2229 des ASH du 21 Septembre 2001.

Unaf, « **L'accueil de la petite enfance** », Réalités Familiales, n°56-57, 2000.

Insee, RGP 1999.

ANNEXES

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

1- Si les conditions étaient requises (salaire du parent au foyer) choisiriez-vous ?

de ne pas travailler pour élever votre enfant de travailler en utilisant un mode de garde

2 - Si vous êtes parent au foyer faites-vous garder ou souhaiteriez-vous faire garder votre ou vos enfants de moins de 3 ans ? Oui Non

Si Oui pourquoi ? (2 réponses possibles)

Dégager du temps de formation ou de recherche d'emploi Apprentissages élémentaires
 Socialiser l'enfant Libérer du temps pour soi Autre, précisez

Si Non, pourquoi ?.....

3 - Parmi les modes d'accueil suivants, quel est celui qui vous paraît...

Le plus bénéfique pour vos enfants (2 réponses possibles)

Crèche collective Garde à domicile par personne rémunérée
 Assistante maternelle agréée Garde par les grands-parents
 Assistante maternelle non agréée Crèche familiale
 Halte-garderie Crèche d'entreprise

Pour quelles raisons ?.....

Celui qui vous paraît présenter le plus d'inconvénients (2 réponses possibles)

Crèche collective Garde à domicile par personne rémunérée
 Assistante maternelle agréée Garde par les grands-parents
 Assistante maternelle non agréée Crèche familiale
 Halte-garderie Crèche d'entreprise

Pour quelles raisons ?.....

4 - Pour l'équilibre familial et le bien-être des enfants, est-il préférable que ?

- Les parents continuent à exercer leur activité professionnelle
 Les deux parents réduisent leur temps de travail
 L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler, lequel ?
 Le père La mère Celui qui a le salaire le plus bas
 L'un des deux parents réduise son temps de travail, lequel ?
 Le père La mère Celui qui a le salaire le plus bas
 Autres propositions, lesquelles ?.....

5 - Avez-vous rencontré des difficultés pour connaître les différents modes d'accueil et de garde pour votre ou vos enfants âgés de moins de 3 ans ? Oui Non

Si Oui Pourquoi ?.....

Si Non, par quels moyens en avez-vous eu connaissance ?

CAF Centres PMI (protection maternelle infantile)
 CCAS (Centre Communal d'action sociale) Associations familiales
 Autres (précisez).....

6 - Pensez-vous souhaitable la création d'un centre unique d'informations regroupant l'ensemble des adresses et démarches à effectuer pour l'accueil de la petite enfance ?

Oui Non

7 - Avez-vous rencontré des difficultés pour faire garder vos enfants de moins de 3 ans ou pour votre ou vos enfants à venir ? 0 Oui 0 Non

Si Oui, pour quelles raisons ? (4 choix de réponses possibles à numéroté par ordre de préférence de 1 à 4)

- Manque de place dans les crèches et haltes-garderies
- Manque d'assistantes maternelles
- Manque d'une personne qualifiée pour garder votre enfant à domicile
- Eloignement géographique des structures d'accueil du domicile ou du lieu de travail
- Manque de structures périscolaires (centres de loisirs sans hébergement)
- Activité professionnelle irrégulière
- Horaires de travail particuliers (fin de semaine, nuits, temps partiel...)
- Manque de place, inadéquation des structures pour enfant handicapé ou malade chronique
- Naissances multiples
- Autre, précisez.....

8 - Généralement, dans votre commune ou communauté de communes, êtes-vous satisfait des modes d'accueil offerts pour les enfants de moins de 3 ans ?

0 Oui 0 Non Pourquoi ?.....

9 - Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour faire garder vos enfants âgés de moins de 3 ans ou pour votre ou vos enfants à venir (une seule réponse possible)

- | | | | |
|---|---|---|----------------------------------|
| 0 | Crèche collective | 0 | Halte-garderie |
| 0 | Assistante maternelle agréée | 0 | Assistante maternelle non agréée |
| 0 | Garde à domicile par personne rémunérée | 0 | Garde par les grands-parents |
| 0 | Parent travaillant à domicile | 0 | Crèche d'entreprise |
| 0 | Parent au foyer (APE) | 0 | Parent au foyer |
| 0 | Garde alternée (parents-amis) | 0 | Autre, précisez..... |

10 - Si vous n'utilisez aucun mode de garde, pour quelles raisons ? (4 réponses possibles à numéroté par ordre de préférence, de 1 à 4)

- Horaires de travail particuliers (fin de semaine, nuits...)
- Activité professionnelle irrégulière
- Manque de place ou inadéquation des structures d'accueil
- Manque de structures périscolaires pour enfant handicapé ou malade chronique
- Raisons financières
- Manque de place dans les différentes structures d'accueil
- Choix personnel
- Eloignement géographique des structures d'accueil
- Manque d'Assistante maternelle agréée
- Autre, précisez.....

Si vous n'utilisez aucun mode de garde, comment procédez-vous pour faire garder vos enfants ? (2 réponses possibles)

- | | | | | | |
|---|-----------------|---|----------------|---|---|
| 0 | Parent au foyer | 0 | Amis | 0 | Emploi d'une personne occasionnellement |
| 0 | Frère ou sœur | 0 | Grands-parents | 0 | Autres, lesquelles..... |

11- De quel type d'aide ou de prestation bénéficiez-vous ou avez-vous bénéficié pour faire garder ou pour garder vous-même vos enfants âgés de moins de 3 ans (plusieurs choix possibles) ?

Aides pour les services d'accueil collectif (crèches, crèches familiales, haltes-garderies)

AFEAMA (Allocation d'aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée)

AGED (Allocation de garde d'enfant à domicile)

APE à plein temps (Allocation Parentale d'Education)

APE à temps partiel (Allocation Parentale d'Education)

Autre, précisez.....

12 - Après prestations versées par la CAF, quel est le montant mensuel des frais de garde restant à votre charge ? €

13 - Bénéficiez-vous d'une aide supplémentaire pour la garde de vos enfants âgés de moins de 3 ans ? Oui Non

Si Oui, laquelle et quel est son montant ?

Employeur €

Comité d'entreprise €

Mutuelle €

Autre €, laquelle ?.....

14 - Si vous êtes imposable, quelles sont les réductions sur l'impôt sur le revenu qui vous sont accordées pour la garde de votre ou de vos enfants ? €

15 - Avez-vous pris ou envisagez-vous de prendre un congé parental d'éducation ?

Monsieur Oui Non Si Oui, durée.....ans Taux.....%

Madame Oui Non Si Oui, durée.....ans Taux.....%

Si non, pourquoi?.....

Si vous avez pris un congé parental, envisagez-vous d'arrêter votre activité professionnelle après le congé parental ? Oui Non Pourquoi ?

16 - Avez-vous scolarisé ou comptez-vous scolariser vos enfants avant l'âge de 3 ans ?

Oui Non

Si Oui, pourquoi ? (4 réponses possibles à numéroter par ordre de préférence de 1 à 4)

Pour la socialisation du jeune enfant

Pour les apprentissages élémentaires

Manque de place dans les différentes structures d'accueil

Parce que l'école est gratuite

Demande de l'enfant

Autres raisons, lesquelles.....

Si Non, pourquoi ?.....

VOTRE AVIS SUR LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Parmi les mesures suivantes concernant la garde des enfants, quelles sont celles qu'il faudrait privilégier pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ? (classer et numéroter par ordre de préférence 1 à 4)

- L'augmentation du nombre d'assistantes maternelles
- L'aide à la création des crèches d'entreprises
- L'augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies
- L'assouplissement des modes de fonctionnement des crèches et haltes-garderies
- L'amélioration et développement des structures pour enfant handicapé ou malade chronique
- Autres propositions, lesquelles ?.....

Parmi les mesures suivantes concernant l'organisation du travail, quelles sont celles qu'il faudrait prendre en priorité pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ? (Classer et numéroter par ordre de préférence 1 à 4)

- L'aménagement à la carte des horaires de travail
- L'allongement du congé de maternité dès le premier enfant
- L'allongement du congé de paternité
- L'augmentation des jours de congés enfants malades
- L'allongement du congé parental avec la garantie de retrouver son poste de travail
- La possibilité d'organiser différemment le déroulement de sa carrière
- Développement du travail partiel pour les hommes
- L'instauration d'un salaire pour le parent au foyer
- Autres propositions, lesquelles.....

Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou services permettant aux parents de faire garder leurs jeunes enfants. Selon vous, lesquels devraient être renforcés par les pouvoirs publics ? (2 réponses possibles)

Les aides financières pour:

- compenser une réduction du temps de travail de l'un (ou des deux) parent (s)
- compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents
- les services d'accueil collectif (crèches, crèches familiales, haltes-garderies)
- recourir à une assistante maternelle
- faire garder son enfant à domicile
- les parents d'enfant handicapé ou malade chronique
- Autres propositions, lesquelles ?.....

Environ 99% des bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE) sont les mères. Quelle est votre opinion ?

- Cette situation est normale car cette prestation concerne surtout les mères de famille
- Il faudrait changer cette situation en incitant les pères à demander de bénéficier de la prestation
- Autre avis.....

Quant au congé parental, avec quelle proposition êtes-vous le plus en accord ?

- Offrir un congé parental pendant les trois premières années de l'enfant
- Fractionner les trois ans de congé parental en plusieurs périodes à prendre jusqu'aux 10 ans de l'enfant
- Autres propositions, lesquelles ?.....

Etes-vous favorable à l'attribution de l'APE dès le premier enfant, jusqu'à ses trois ans ? (l'APE sera versée pendant 6 mois à partir du 1er janvier 2004) Oui Non

Etes-vous favorable à l'attribution de l'APE sans condition de travail ? (actuellement pour bénéficier de l'APE il faut avoir travaillé au moins 2 années en continu ou non au cours des 4 dernières années) Oui Non

Nous vous remercions d'avoir bien voulu consacrer un peu de temps en répondant à ce questionnaire.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978, vous pouvez en nous écrivant avoir accès aux informations vous concernant.

LES DIFFERENTS MODES DE GARDE

Jusqu'à 6 ans, les enfants peuvent accéder à différents établissements ou services d'accueil.

Au-delà de la garde parentale ou d'une prise en charge par toute personne à qui les parents choisissent de confier leurs enfants sans engagement formel, ceux-ci pourront être confiés soit dans le cadre :

* d'un **accueil individuel** (assistante maternelle, garde à domicile)

* d'un **accueil collectif** (crèches, jardins d'enfants)

ou fréquenter des structures intermédiaires sans objectif de garde mais qui accueillent parents et enfants.

L'accueil individualisé

Parmi les modes d'accueils individuels, on dénombre :

➤ **Les assistantes maternelles**

- **Permanent** (24 heures /24 heures)

Elles accueillent des enfants confiés dans le cadre d'un placement de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **Non permanentes**

➤ **Les gardes à domiciles**

L'Assistante maternelle non permanente

Elle accueille régulièrement des enfants de moins de 6 ans à son domicile avec un maximum de 3 enfants à temps partiel ou complet, moyennant rémunération.

Elle peut toutefois obtenir un agrément pour plus de 3 enfants mais avec une dérogation.

Elle est employée directement par les parents qui lui confient l'enfant. Elle est salariée et bénéficie des avantages en résultant (congé payés, sécurité sociale, retraite..).

Ce mode de garde présente l'avantage d'être souple tant dans les horaires que dans les conditions d'accueil de l'enfant.

L'agrément de l'assistante maternelle est délivré par le Président du Conseil Général pour une période de 5 ans. Elle est rattachée au Centre PMI (protection maternelle infantile) qui la conseille et la forme. Elle peut être contrôlée à l'improviste par les services de la PMI. Pour obtenir son agrément, la candidate doit :

- ❖ Subir un examen médical.
- ❖ Etre reconnu apte, lors d'une enquête effectuée à son domicile, à accueillir l'enfant dans le respect des règles d'hygiène, à concourir à son éveil intellectuel et affectif et à favoriser son épanouissement.
- ❖ Contracter une assurance « responsabilité civile ».
- ❖ Suivre une formation.

La garde à domicile

La garde à domicile est une employée de maison salariée directement par les parents ou des services aux personnes, le plus souvent gérés par des associations.

Cette profession n'est soumise à aucun agrément ou contrôle.

L'accueil collectif

La crèche collective

- La mini-crèche / la halte-garderie
- La crèche parentale,
- La crèche de quartier
- La crèche de personnel

La crèche familiale

LA CRECHE COLLECTIVE accueille des enfants de 8 semaines à 3 ans à la journée et de façon régulière, enfants dont les parents exercent une activité professionnelle.

Les objectifs de la crèche sont de contribuer à l'éveil de l'enfant, de l'aider à l'acquisition de son autonomie et de favoriser sa socialisation. Chaque crèche dispose d'un pédiatre et/ou d'un psychologue vacataire. Les enfants sont examinés régulièrement.

Les enfants sont entourés par un personnel qualifié (auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants). Le fonctionnement de la crèche collective est réglementé.

L'autorisation d'ouverture est délivrée après avis du service de PMI. La direction de l'établissement est confiée à une personne diplômée (en général une puéricultrice). La moitié du personnel doit être titulaire d'un certificat d'auxiliaire de puéricultrice.

La participation des familles est calculée en fonction des ressources. Dans certains cas, la CAF verse une participation directement à la structure.

Les places sont données en priorité aux parents travaillant à temps plein. Les horaires sont propres à chaque crèche collective. Ils sont parfois stricts et mal adaptés.

LA MINI-CRECHE est établie dans les appartements ou maisons individuelles. Elle est destinée à recevoir moins de 20 enfants, dans les mêmes conditions réglementaires que la crèche collective traditionnelle.

LA CRECHE PARENTALE est une crèche collective gérée par une association de parents bénévoles (loi 1901) qui participent à tour de rôle à la garde des enfants avec l'aide d'un personnel qualifié recruté par les parents (éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture...). Elle est reconnue par le service départemental de PMI qui dépend du Conseil général. Elle doit être agréée par ce dernier.

Elle est placée sous le contrôle de la PMI. Les locaux doivent respecter des normes de sécurité et le bien-être des enfants. La participation financière des parents se fait en fonction de leurs revenus.

La capacité d'accueil ne peut dépasser 20 enfants. Elle peut toutefois être portée à 25 sur décision du Président du Conseil Général.

C'est une formule bien adaptée aux parents prêts à donner de leur temps et souhaitant rencontrer d'autres parents, partages des expériences, des préoccupations communes.

LA CRECHE FAMILIALE accueille les enfants de 6 semaines à 3 ans au domicile de l'assistante maternelle qui peut recevoir de 1 à 3 enfants.

Elle est gérée par une collectivité ou un gestionnaire privé (CAF, associations, entreprises) et dirigée par un personnel diplômé. Les assistantes travaillant dans une crèche familiale sont rémunérées par l'organisme privé ou la collectivité qui les emploie.

La crèche familiale regroupe :

- * des assistantes maternelles agréées qui, une à deux fois par semaine, se retrouvent avec les enfants dans des locaux spécialisés aménagés pour pratiquer des activités d'éveil ;

- * et des salariés du service gestionnaire.

Les modalités d'accueil des enfants (en particulier au niveau des horaires) peuvent être plus souples qu'en crèche collective. Un enfant malade y est plus souvent admis.

La participation financière des parents est calculée en fonction de leurs ressources et de leurs charges de famille. Les CAF peuvent verser une participation directement à la crèche familiale, (participation plus conséquente dans le cas de signature d'un Contrat Enfance).

La capacité d'accueil de la crèche familiale ne peut être supérieure à 150 places. **Ce mode d'accueil à l'avantage de décharger les parents des formalités administratives.**

LA HALTE-GARDERIE accueille les enfants de 3 mois à 6 ans de façon temporaire ou occasionnelle pour permettre aux parents de se libérer quelques heures et de favoriser l'éveil de l'enfant. Elle permet l'accueil ponctuel de 15 à 20 enfants, dont les parents ne travaillent pas ou plus régulièrement, d'enfants dont les parents travaillent à temps partiel.

C'est un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié. L'espace est spécialement aménagé et répond aux normes de sécurité et d'hygiène.

La gestion d'une halte-garderie peut être municipale, associative ou parentale.

Les jours d'ouverture et les tarifs sont fixés par l'organisme gestionnaire (coût fixe ou variable en fonction du quotient familial)

A noter le développement récent du multi-accueil où des enfants sont accueillis dans une même structure soit en crèche collective soit en halte-garderie.

La capacité d'accueil ne peut dépasser 60 enfants.

LE JARDIN D'ENFANTS accueille régulièrement des enfants de 3 à 6 ans. Conçu comme une alternative à l'école maternelle, cet établissement doit assurer le développement de la capacité physique et mentale des enfants par des exercices et des jeux.

Le jardin d'enfants peut recevoir des enfants dès l'âge de 2 ans. Sa capacité d'accueil peut atteindre 80 enfants.



Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie

3, rue Léon Rey Grange
BP1033
74966 MEYTHET Cedex

Tél. 04.50.24.36.37

E-mail : udaf74@udaf74.unaf.fr